



This electronic version (PDF) was scanned by the International Telecommunication Union (ITU) Library & Archives Service from an original paper document in the ITU Library & Archives collections.

La présente version électronique (PDF) a été numérisée par le Service de la bibliothèque et des archives de l'Union internationale des télécommunications (UIT) à partir d'un document papier original des collections de ce service.

Esta versión electrónica (PDF) ha sido escaneada por el Servicio de Biblioteca y Archivos de la Unión Internacional de Telecomunicaciones (UIT) a partir de un documento impreso original de las colecciones del Servicio de Biblioteca y Archivos de la UIT.

(ITU) نتاج تصوير بالمسح الضوئي أجراه قسم المكتبة والمحفوظات في الاتحاد الدولي للاتصالات (PDF) هذه النسخة الإلكترونية نقلًا من وثيقة ورقية أصلية ضمن الوثائق المتوفرة في قسم المكتبة والمحفوظات.

此电子版（PDF 版本）由国际电信联盟（ITU）图书馆和档案室利用存于该处的纸质文件扫描提供。

Настоящий электронный вариант (PDF) был подготовлен в библиотечно-архивной службе Международного союза электросвязи путем сканирования исходного документа в бумажной форме из библиотечно-архивной службы МСЭ.

# STATISTIQUE GÉNÉRALE

DE LA

# TÉLÉPHONIE

DRESSÉE

D'APRÈS DES DOCUMENTS OFFICIELS

PAR LE

BUREAU INTERNATIONAL DE L'UNION TÉLÉGRAPHIQUE

---

Année 1908



BERNE

BUREAU INTERNATIONAL DE L'UNION TÉLÉGRAPHIQUE

1910

## Statistique des communications

OBJETS DE LA STATISTIQUE	Allemagne <sup>1)</sup>	Autriche	Belgique	Bosnie-Herzégovine	Bulgarie
	Exploitation par l'Etat	Exploitation par l'Etat	Exploitation par l'Etat	Exploitation par l'Etat	Exploitation par l'Etat
<b>I. Réseaux urbains.</b>					
a. Nombre de réseaux . . . . .	6.197 <sup>2)</sup>	587	17	11 <sup>1)</sup>	13
b. Longueur en kilomètres des lignes { aériennes . . . . .	97.639 <sup>3)</sup>	—	—	104	236
{ souterraines . . . . .	9.075	—	—	—	27
<b>Totaux</b>	106.714	—	—	104	263
c. Développement en { aériens . . . . . { en service . . . . .	742.335 <sup>4)</sup>	81.259	98.626 <sup>1)</sup>	692 <sup>2)</sup>	1.947
{ souterrains { de réserve . . . . .	65.175	—	—	—	54
{ en service . . . . .	1.773.705 <sup>5)</sup>	250.170	80.540 <sup>2)</sup>	—	1.932 <sup>1)</sup>
{ de réserve . . . . .	1.018.060	—	—	—	206
<b>Totaux</b>	3.599.275	331.429	179.166 <sup>3)</sup>	692	4.139
<b>II. Circuits interurbains.</b>					
a. Nombre de circuits { intérieurs { à fil simple . . . . .	639 <sup>1)</sup>	—	—	—	—
{ à fil double . . . . .	16.031 <sup>6)</sup>	273	137 <sup>4)</sup>	1	16 <sup>2)</sup>
{ internationaux . . . . .	128 <sup>7)</sup>	50	37 <sup>5)</sup>	5 <sup>3)</sup>	1 <sup>2)</sup>
<b>Totaux</b>	16.798	323	174 <sup>6)</sup>	6	17
b. Longueur des lignes { aériennes . . . . .	— <sup>8)</sup>	9.583	—	58	1.591 <sup>4)</sup>
{ souterraines . . . . .	—	174	—	—	—
{ sous-marines . . . . .	—	—	—	—	—
<b>Totaux</b>	—	9.757	—	58	1.591
c. Développement des fils { aériens . . . . .	400.417	38.271	—	58	3.445
{ souterrains . . . . .	92.440	1.020	25.029	—	—
{ sous-marins . . . . .	414	—	175	—	—
<b>Totaux</b>	493.271 <sup>9)</sup>	39.291	25.204 <sup>7)</sup>	58	3.445
<b>III. Stations et postes.</b>					
a. Nombre de stations centrales . . . . .	6.209	838 <sup>1)</sup>	210	12	13
b. Nombre de cabines publiques . . . . .	38.609	1.084	189 <sup>8)</sup>	13	26
c. Nombre de postes d'abonnés . . . . .	838.517	79.739	37.635 <sup>9)</sup>	446 <sup>4)</sup>	1.905 <sup>5)</sup>
<b>Totaux</b>	883.335	81.661	38.034 <sup>10)</sup>	471	1.944
<b>IV. Personnel.</b>					
a. Direction centrale (Nombre du personnel s'il y a lieu)	—	—	65 <sup>11)</sup>	— <sup>5)</sup>	—
b. Personnel des réseaux: Directeurs et adjoints . . . . .	—	—	56 <sup>12)</sup>	1	—
Ingénieurs . . . . .	—	—	4 <sup>13)</sup>	— <sup>6)</sup>	—
Chefs d'équipe et monteurs . . . . .	— <sup>10)</sup>	— <sup>2)</sup>	32 <sup>14)</sup>	2	— <sup>9)</sup>
Ouvriers . . . . .	—	—	470 <sup>15)</sup>	1 <sup>7)</sup>	—
Téléphonistes . . . . .	—	—	386 <sup>16)</sup>	13 <sup>8)</sup>	—
Facteurs . . . . .	—	—	—	— <sup>9)</sup>	—
<b>Totaux</b>	—	—	1.013	17	—
<b>V. Conversations urbaines.</b>					
a. D'abonné à abonné . . . . .	1.255.621.523	178.235.437	86.471.202 <sup>17)</sup>	331.358	—
b. Entre abonné et cabine publique ou réciproquement	7.095.340	681.224 <sup>3)</sup>	95.803 <sup>18)</sup>	552 <sup>10)</sup>	5.153
c. Entre abonné et station centrale pour remise par facteur d'un message à un non-abonné	16.674	—	10.721 <sup>19)</sup>	9	—
d. Entre cabine publique (non-abonné) et station centrale pour remise par facteur à un autre non-abonné . . . . .	—	51.175 <sup>4)</sup>	—	24 <sup>11)</sup>	—
e. Télégrammes téléphonés { départ . . . . .	2.816.250	1.214.975 <sup>5)</sup>	1.262.985 <sup>1)</sup>	7.162	—
{ arrivée . . . . .	1.528.536	1.253.870	793.565 <sup>20)</sup>	9.100 <sup>12)</sup>	—
<b>Totaux</b>	1.267.078.323	181.436.681	88.634.276	348.205	5.153
<b>VI. Conversations interurbaines.</b>					
Nombre de conversations . . . . .	252.292.647	2.775.039	1.569.363 <sup>21)</sup>	26.561 <sup>14)</sup>	73.946
<b>VII. Recettes.</b>					
Fr. Fr. Fr. Fr. Fr.					
A. Conversations urbaines. a. Abonnements . . . . .	97.628.962	10.974.515 <sup>6)</sup>	7.660.728	42.848 <sup>15)</sup>	183.110
b. Conversations sous V. b. c. d. e.	1.837.956	404.764	27.214 <sup>24)</sup>	1.576	—
c. Recettes diverses . . . . .	—	—	787 <sup>23)</sup>	—	—
B. Conversations interurbaines. a. Taxes des conversations	45.152.609	3.469.660	1.883.462 <sup>24)</sup>	3.103	105.443
b. Recettes diverses . . . . .	—	758.759 <sup>7)</sup>	818 <sup>25)</sup>	639	—
<b>Totaux</b>	144.619.527	15.607.698	9.573.009	48.166	288.553
<b>VIII. Dépenses.</b>					
a. Etablissement antérieur à l'année courante . . . . .	— <sup>11)</sup>	—	48.266.958 <sup>26)</sup>	— <sup>16)</sup>	1.487.500
b. Dépenses de l'année courante { Personnel . . . . .	— <sup>11)</sup>	—	3.099.050	— <sup>10)</sup>	— <sup>1)</sup>
{ Matériel . . . . .	—	—	5.592.859	—	109.146
<b>Totaux</b>	—	—	8.691.909 <sup>27)</sup>	—	109.146

## téléphoniques, année 1908.

Cap de Bonne-Espérance Exploitation par l'Etat	Ceylan Exploitation par l'Etat	Colonies portugaises				Dahomey et Dépendances Exploitation par l'Etat	Danemark	
		Ile S. Thomé Exploitation par l'Administr. coloniale	Loanda Exploitation par l'Administr. coloniale	Macao Exploitation par l'Administr. coloniale	Timor Exploitation par l'Administr. coloniale		Exploitation par l'Etat <sup>1)</sup>	Exploitation par des C <sup>tes</sup> privées <sup>1)</sup>
18 <sup>1)</sup>	1	1 <sup>1)</sup>	1 <sup>1)</sup>	3 <sup>1)</sup>	3 <sup>1)</sup>	2 <sup>1)</sup>	—	—
—	75	254	13	83	806	9	571	15.824
—	—	—	—	—	—	—	1	298
—	75	254	13	83	806	9	572	16.122
5.021 <sup>2)</sup>	1.386	254 <sup>2)</sup>	54 <sup>2)</sup>	83 <sup>2)</sup>	806 <sup>2)</sup>	38 <sup>2)</sup>	2.048 <sup>2)</sup>	97.747
1.471	—	—	—	—	—	—	—	—
4.234 <sup>3)</sup>	—	—	—	—	—	—	188 <sup>3)</sup>	147.224
3.240 <sup>3)</sup>	—	—	—	—	—	—	70	—
13.966	1.386	254	54	83	806	38	2.306	244.971 <sup>13)</sup>
—	—	—	—	—	—	1 <sup>3)</sup>	—	1.016
28 <sup>4)</sup>	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	12 <sup>4)</sup>	—
28	—	—	—	—	—	1	12	1.016
100	—	—	—	—	—	194 <sup>4)</sup>	3.621 <sup>5)</sup>	—
9	—	—	—	—	—	—	60 <sup>6)</sup>	—
—	—	—	—	—	—	—	416 <sup>6)</sup>	—
109	—	—	—	—	—	194	4.097	—
300	—	—	—	—	—	239	18.322	—
357	—	—	—	—	—	—	472	46.838
—	—	—	—	—	—	—	1.232	—
657	—	—	—	—	—	239	20.026	46.838
18	2	4	1	3	1	2	68	771
129	—	4	—	—	37	6	139	1.391 <sup>14)</sup>
4.431	435	98 <sup>3)</sup>	46 <sup>3)</sup>	83 <sup>3)</sup>	3	30	951	76.874
4.578	437	106	47	86	41	38	1.158	79.036
—	1	1 <sup>4)</sup>	—	—	—	—	—	204
—	1	4	—	1 <sup>4)</sup>	2	—	—	28
— <sup>5)</sup>	1	—	—	—	—	—	—	149
—	3	7	— <sup>4)</sup>	1	—	— <sup>5)</sup>	— <sup>10)</sup>	994
—	90	12	—	2	2	—	—	2.147 <sup>15)</sup>
—	17	7 <sup>5)</sup>	—	3 <sup>5)</sup>	41 <sup>3)</sup>	—	—	43
—	5	—	—	—	58	—	—	—
—	118	31	—	7	103	—	—	3.565
8.769.528	777.000 <sup>1)</sup>	98.882	10.495	23.193	—	4.180	567.500	138.922.900
36.841	—	350	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	94.700
—	—	—	—	—	—	—	—	—
845	—	—	—	—	1.495 <sup>1)</sup>	—	452.516 <sup>11)</sup>	—
293	—	—	—	—	2.011 <sup>4)</sup>	—	165.235 <sup>11)</sup>	—
8.807.507	777.000	99.232	10.495	23.193	3.506	4.180	1.185.251	139.017.600
309.946	—	—	—	—	—	7.286	826.800	8.207.100
Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
963.913	86.154	15.458	2.860	3.285	620	4.158	—	6.766.539
13.529	—	344	—	—	323	—	—	—
3.601	—	4.927	—	—	2.250	—	915.563	—
86.641	—	—	—	—	—	129	—	1.023.103
—	—	—	—	—	—	—	—	289.168
1.067.684	86.154	20.729 <sup>6)</sup>	2.860 <sup>5)</sup>	3.285 <sup>6)</sup>	3.193 <sup>5)</sup>	4.287	915.563	8.078.810
4.407.141	— <sup>2)</sup>	—	—	—	39.925	— <sup>6)</sup>	— <sup>12)</sup>	29.469.415
374.008	17.858	22.841	— <sup>6)</sup>	6.311	2.783	— <sup>6)</sup>	— <sup>12)</sup>	11.611.631
—	2.982	10.488	—	8.148	2.250	—	—	—
374.008	20.840	33.329 <sup>9)</sup>	—	14.459 <sup>6)</sup>	5.033 <sup>5)</sup>	—	—	11.611.631



## Statistique des communications

OBJETS DE LA STATISTIQUE	Indes néerlandaises Exploitation par des C <sup>ies</sup> privées <sup>10)</sup>	Indo-Chine française Exploitation par la Colonie	Islande Exploitation par l'Etat	Italie	
				Exploitation par l'Etat <sup>1)</sup>	Exploitation par des C <sup>ies</sup> privées <sup>1)</sup>
<b>I. Réseaux urbains.</b>					
a. Nombre de réseaux . . . . .	42 <sup>11)</sup>	12 <sup>1)</sup>	—	49	117
b. Longueur en kilomètres des lignes { aériennes . . . . . souterraines . . . . .	13.230	205	—	2.372	6.724
	6	103	—	240	83
<b>Totaux</b>	13.236 <sup>12)</sup>	308	—	2.612	6.807
c. Développement en kilomètres des fils { aériens . . . . . souterrains { en service . . . . . de réserve . . . . .	18.149 <sup>13)</sup>	94	—	45.774	21.385 <sup>1)</sup>
	62	—	—	3.515 <sup>2)</sup>	1.183 <sup>2)</sup>
	293 <sup>14)</sup>	2.062 <sup>2)</sup>	—	47.719 <sup>3)</sup>	234 <sup>3)</sup>
	154 <sup>14)</sup>	—	—	10.644 <sup>3)</sup>	112 <sup>3)</sup>
<b>Totaux</b>	18.658	2.156	—	107.652	22.914
<b>II. Circuits interurbains.</b>					
a. Nombre de circuits { intérieurs { à fil simple . . . . . à fil double . . . . . internationaux . . . . .	34 <sup>15)</sup>	1	—	—	—
	71 <sup>15)</sup>	4	—	216 <sup>4)</sup>	87 <sup>4)</sup>
	—	—	—	10 <sup>5)</sup>	—
<b>Totaux</b>	41	5	—	226	87
b. Longueur des lignes { aériennes . . . . . souterraines . . . . . sous-marines . . . . .	1.858	129	1.032	17.776	2.805
	—	—	27	40	—
<b>Totaux</b>	1.858	129	1.059 <sup>1)</sup>	17.831	2.805
c. Développement des fils { aériens . . . . . souterrains . . . . . sous-marins . . . . .	3.110	277	2.564	35.552	5.610
	—	—	46	80	—
	—	—	—	30	—
<b>Totaux</b>	3.110	277	2.610 <sup>1)</sup>	35.662	5.610
<b>III. Stations et postes.</b>					
a. Nombre de stations centrales . . . . .	97	12	24	49	117
b. Nombre de cabines publiques . . . . .	27	9	57 <sup>2)</sup>	256	341
c. Nombre de postes d'abonnés . . . . .	2.856	706 <sup>3)</sup>	615	36.243	13.999
<b>Totaux</b>	2.980	727	696	36.548	14.457
<b>IV. Personnel.</b>					
a. Direction centrale (Nombre du personnel s'il y a lieu)	31	—	2	114	—
b. Personnel des réseaux: Directeurs et adjoints . . . . . Ingénieurs . . . . . Chefs d'équipe et monteurs . . . . . Ouvriers . . . . . Téléphonistes . . . . . Facteurs . . . . .	46	—	—	360	—
	2	—	—	—	—
	26	—	—	—	—
	165 <sup>16)</sup>	—	—	825	—
	156 <sup>17)</sup>	12	71	1.537	—
	96 <sup>18)</sup>	—	9	152	—
<b>Totaux</b>	522	12	82 <sup>1)</sup>	2.988	—
<b>V. Conversations urbaines.</b>					
a. D'abonné à abonné . . . . .	3.278.276	175.704 <sup>1)</sup>	—	—	—
b. Entre abonné et cabine publique ou réciproquement	9.963	587 <sup>9)</sup>	—	—	—
c. Entre abonné et station centrale pour remise par facteur d'un message à un non-abonné . . . . .	15	—	—	107.650.000	54.490.000
d. Entre cabine publique (non-abonné) et station centrale pour remise par facteur à un autre non-abonné . . . . .	110	—	—	—	—
e. Télégrammes téléphonés { départ . . . . . arrivée . . . . .	—	368	—	—	—
	—	1.337	—	—	—
<b>Totaux</b>	3.288.364	177.996	—	107.650.000	54.490.000
<b>VI. Conversations interurbaines.</b>					
Nombre de conversations . . . . .	80.316	85.420	30.562	3.432.400	955.749
<b>VII. Recettes.</b>					
Fr. Fr. Fr. Fr. Fr.					
A. Conversations urbaines. a. Abonnements . . . . . b. Conversations sous V. b. c. d. e. c. Recettes diverses . . . . .	628.095 <sup>19)</sup>	69.892	—	6.387.926	—
	4.612	101	—	97.823	1.426.662
	53.764 <sup>20)</sup>	350 <sup>6)</sup>	—	141.493	—
B. Conversations interurbaines. a. Taxes des conversations b. Recettes diverses . . . . .	155.268	8.253	48.415	1.729.263 <sup>7)</sup>	470.361 <sup>7)</sup>
	227.000	—	—	92.298	—
<b>Totaux</b>	1.068.739	78.596	48.415	8.448.803	1.897.023
<b>VIII. Dépenses.</b>					
a. Etablissement antérieur à l'année courante . . . . .	1.460.527 <sup>21)</sup>	203.250	—	—	—
b. Dépenses de l'année courante { Personnel . . . . . Matériel . . . . .	429.895	50.000	—	3.033.465	—
	155.429	22.500	—	1.684.387	—
<b>Totaux</b>	585.324 <sup>22)</sup>	72.500	—	4.717.852	—

## téléphoniques, année 1908.

Japon				Luxembourg Exploitation par l'Etat	Natal		Norvège	
Japon <sup>1)</sup> Exploitation par l'Etat	Formose <sup>1)</sup> Exploitation par l'Etat	Sakhalin japonais <sup>1)</sup> Exploitation par l'Etat	Corée <sup>1)</sup> Exploitation par l'Etat		Exploitation par l'Etat	Exploitation municipale	Exploitation par l'Etat <sup>1)</sup>	Exploitation par des C <sup>ies</sup> privées <sup>20)</sup>
313 <sup>2)</sup>	28 <sup>9)</sup>	2	12 <sup>10)</sup>	78 <sup>1)</sup>	9 <sup>1)</sup>	—	67 <sup>2)</sup>	280
4.574	226	24	263	131	224	97	1.120	10.804
120	—	—	1	8	6	23	107 <sup>3)</sup>	13 <sup>21)</sup>
4.694	226	24	264	139	230	120	1.227 <sup>4)</sup>	10.817
146.627	3.664	569	4.948	951 <sup>2)</sup>	2.224 <sup>2)</sup>	1.979	27.233 <sup>5)</sup>	45.409 <sup>22)</sup>
—	—	—	1.237	—	558 <sup>2)</sup>	32	—	—
145.444 <sup>3)</sup>	—	—	584	813 <sup>3)</sup>	497 <sup>3)</sup>	3.298	31.423 <sup>6)</sup>	512 <sup>23)</sup>
—	—	—	321	1.039 <sup>3)</sup>	163 <sup>3)</sup>	1.689	10.500	—
292.071	3.664	569	7.090	2.803	3.442 <sup>4)</sup>	6.998	69.156	—
600 <sup>4)</sup>	—	—	—	232	—	—	56 <sup>7)</sup>	—
—	—	—	50	35 <sup>4)</sup>	21	—	327 <sup>7)</sup>	—
—	—	—	—	10	2	—	8 <sup>8)</sup>	—
600	—	—	50	277	23	—	391	—
4.183	924	1	55	1.599	—	—	10.103 <sup>9)</sup>	12.611
—	—	—	—	—	—	—	— <sup>10)</sup>	4
22	—	—	—	—	—	—	647 <sup>11)</sup>	58
4.205	924	1	55	1.599	—	—	10.750	12.673 <sup>25)</sup>
45.815	3.315	1	1.234	3.615	2.412 <sup>9)</sup>	—	40.806	22.163
92	—	—	1	—	—	—	44	978
144	—	—	—	—	—	—	1.242	222
46.051	3.315	1	1.235	3.615	2.412	—	42.092 <sup>12)</sup>	23.363 <sup>26)</sup>
318	28	4	20	78	9	1	491 <sup>13)</sup>	618
768	64	1	85	236	24	11	1.330 <sup>14)</sup>	1.643
82.484	1.832	210	4.031	2.673	1.182	1.370	22.219	26.887
83.570	1.924	215	4.136	2.987	1.215	1.382	24.040	29.148
—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	61	50	511	1.420
318.883.712	9.299.786	476.856	12.235.348	1.432.917	— <sup>9)</sup>	4.000.000	54.696.003	52.544.833
1.503.700 <sup>6)</sup>	24.262 <sup>6)</sup>	89 <sup>6)</sup>	17.072	11.755	1.406	—	300.000 <sup>16)</sup>	768.677
16.372	—	—	660	106 <sup>6)</sup>	— <sup>9)</sup>	—	—	21.969
1.392	—	—	236	133	— <sup>10)</sup>	—	—	—
261.413 <sup>7)</sup>	6.231 <sup>7)</sup>	618 <sup>7)</sup>	11.883	9.292 <sup>7)</sup>	—	—	262.373 <sup>17)</sup>	61.413
57.887 <sup>7)</sup>	1.439 <sup>7)</sup>	203 <sup>7)</sup>	1.602	7.090 <sup>7)</sup>	— <sup>11)</sup>	—	157.117 <sup>17)</sup>	54.967
320.724.476	9.331.718	477.766	12.266.801	1.461.293	1.406	4.000.000	55.415.493	53.451.859
4.155.908	261.850	29.043	309.535	1.622.327	42.724 <sup>12)</sup>	—	3.240.593 <sup>18)</sup>	3.159.215 <sup>28)</sup>
Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
9.269.127	312.856	34.656	534.300	222.731 <sup>8)</sup>	170.251	346.752	—	1.284.751
226.787	4.649	84	4.591	21.391	701	—	—	204.870
1.025.170	—	—	—	7.885 <sup>9)</sup>	5.468	—	— <sup>19)</sup>	79.907 <sup>27)</sup>
2.473.832	166.182	13.653	140.886	32.418	80.539	—	—	32.655
79.855	—	—	—	—	—	—	—	—
13.074.771 <sup>8)</sup>	483.687 <sup>8)</sup>	48.393 <sup>8)</sup>	679.777 <sup>8)</sup>	284.425	256.959	346.752	—	1.602.183
44.954.980	—	—	—	2.970.675	2.287.656 <sup>13)</sup>	2.142.000	— <sup>19)</sup>	6.095.506
— <sup>5)</sup>	— <sup>5)</sup>	— <sup>5)</sup>	— <sup>5)</sup>	— <sup>10)</sup>	279.342	126.000	— <sup>19)</sup>	641.440
—	—	—	—	381.248 <sup>11)</sup>	75.600	—	— <sup>19)</sup>	1.003.794 <sup>28)</sup>
—	—	—	—	381.248	279.342	201.600	—	1.645.234

## Statistique des communications

OBJETS DE LA STATISTIQUE	Nouvelle-Calédonie Exploitation par la Colonie	Nouvelle-Zélande Exploitation par l'Etat	Orange River Colony Exploitation par l'Etat	Pays-Bas	
				Exploitation par l'Etat	Exploitation municipale
<b>I. Réseaux urbains.</b>					
a. Nombre de réseaux . . . . .	9	136	2	10	25 <sup>15)</sup>
b. Longueur en kilomètres des lignes { aériennes . . . . . souterraines . . . . .	196	1.878	614	223	1.020
	—	6	667	70	531
<b>Totaux</b>	196	1.884 <sup>1)</sup>	1.281	293	1.551
c. Développement en kilomètres des fils { aériens . . . . . souterrains { en service . . . . . de réserve . . . . .	320 <sup>1)</sup>	48.585	615	860	10.386
	6	—	—	3	132
	—	43	300	1.462	70.455
	—	—	367	2.919	29.949
<b>Totaux</b>	326	48.628 <sup>1)</sup>	1.282	5.244	110.922
<b>II. Circuits interurbains.</b>					
a. Nombre de circuits { intérieurs { à fil simple . . . . . à fil double . . . . . internationaux . . . . .	12	—	5	—	—
	—	— <sup>2)</sup>	6	622 <sup>1)</sup>	—
	—	—	—	25 <sup>2)</sup>	—
<b>Totaux</b>	12	—	11	647	—
b. Longueur des lignes { aériennes . . . . . souterraines . . . . . sous-marines . . . . .	546	— <sup>2)</sup>	895 <sup>1)</sup>	2.594	—
	—	—	—	209 <sup>2)</sup>	—
	1	—	—	91 <sup>4)</sup>	—
<b>Totaux</b>	547	—	895	2.894	—
c. Développement des fils { aériens . . . . . souterrains . . . . . sous-marins . . . . .	—	— <sup>2)</sup>	1.585 <sup>2)</sup>	49.542	—
	—	—	—	—	—
	—	—	—	—	—
<b>Totaux</b>	—	—	1.585	49.542	—
<b>III. Stations et postes.</b>					
a. Nombre de stations centrales . . . . .	27	136	2	475 <sup>2)</sup>	28
b. Nombre de cabines publiques . . . . .	24 <sup>2)</sup>	2.302	15	527 <sup>2)</sup>	188
c. Nombre de postes d'abonnés . . . . .	156	24.531	486 <sup>2)</sup>	4.772 <sup>1)</sup>	27.824
<b>Totaux</b>	207	26.969	503	5.774	28.040
<b>IV. Personnel.</b>					
a. Direction centrale (Nombre du personnel s'il y a lieu)	—	6	1	—	—
b. Personnel des réseaux: Directeurs et adjoints . . . Ingénieurs . . . . . Chefs d'équipe et monteurs Ouvriers . . . . . Téléphonistes . . . . . Facteurs . . . . .	— <sup>3)</sup>	17	—	— <sup>2)</sup>	19
	—	5	1	— <sup>2)</sup>	6
	—	23	2	—	57
	—	223 <sup>2)</sup>	5	—	362
	3	496 <sup>4)</sup>	8	373 <sup>2)</sup>	375
	— <sup>3)</sup>	—	—	— <sup>2)</sup>	52
<b>Totaux</b>	3	770	17	373	871
<b>V. Conversations urbaines.</b>					
a. D'abonné à abonné . . . . .	225.425	—	1.052.034	1.040.282 <sup>10)</sup>	67.190.634 <sup>16)</sup>
b. Entre abonné et cabine publique ou réciproquement	139	—	3.600	1.981	175.839 <sup>1)</sup>
c. Entre abonné et station centrale pour remise par facteur d'un message à un non-abonné . . . . .	—	1.423.093 <sup>2)</sup>	—	16.125	—
d. Entre cabine publique (non-abonné) et station centrale pour remise par facteur à un autre non-abonné . . . . .	—	—	—	—	—
e. Télégrammes téléphonés { départ . . . . . arrivée . . . . .	—	— <sup>2)</sup>	300	77.527 <sup>10)</sup>	305.739
	— <sup>4)</sup>	— <sup>2)</sup>	—	33.784	183.300
<b>Totaux</b>	225.564	—	1.055.934	1.169.699	67.855.512
<b>VI. Conversations interurbaines.</b>					
Nombre de conversations . . . . .	5.511	— <sup>7)</sup>	10.696	3.018.559 <sup>11)</sup>	—
<b>VII. Recettes.</b>					
Fr. Fr. Fr. Fr. Fr.					
A. Conversations urbaines. a. Abonnements . . . . . b. Conversations sous V. b. c. d. e. c. Recettes diverses . . . . .	9.452	—	82.144 <sup>4)</sup>	66.011	—
	35	—	1.350	12.363	—
	—	3.281.225	—	184.542 <sup>12)</sup>	—
B. Conversations interurbaines. a. Taxes des conversations b. Recettes diverses . . . . .	6.789	—	389	2.051.541	—
	—	—	—	28.375 <sup>13)</sup>	—
<b>Totaux</b>	16.276	3.281.225	83.883	2.342.832	—
<b>VIII. Dépenses.</b>					
a. Etablissement antérieur à l'année courante . . . . .	— <sup>5)</sup>	—	327.695	11.809.046	—
b. Dépenses de l'année courante { Personnel . . . . . Matériel . . . . .	5.400	— <sup>5)</sup>	2.183	389.485	—
	— <sup>5)</sup>	2.926.810	12.157	2.283.726 <sup>14)</sup>	—
<b>Totaux</b>	5.400	2.926.810	14.340	2.673.211	—

## téléphoniques, année 1908.

Pays-Bas Exploitation par des C <sup>oe</sup> privées	Roumanie Exploitation par l'Etat <sup>1)</sup>	Russie		Sénégal Exploitation par l'Etat	Serbie Exploitation par l'Etat	Suède (année 1907)		
		Exploitation par l'Etat	Exploitation par des particuliers			Exploitation par l'Etat	Exploitation par des C <sup>oe</sup> privées	Exploitation par des Sociétés mu- tuelles des habitants
36	7 <sup>1)</sup>	99	14	4 <sup>1)</sup>	23 <sup>1)</sup>	153 <sup>1)</sup>	3 <sup>18)</sup>	15 <sup>19)</sup>
828 <sup>17)</sup>	1.574	8.029	1.792	106	637	—	—	—
103	46	41 <sup>1)</sup>	2.554	—	27	—	—	—
931	1.620	8.070	4.346	106	664	—	—	—
2.517	7.214 <sup>2)</sup>	72.174	42.406	162 <sup>2)</sup>	3.544 <sup>2)</sup>	111.007 <sup>2)</sup>	70.950	2.283
2	1	4.675	852	—	—			
6.238 <sup>18)</sup>	6.267	5.702 <sup>2)</sup>	162.282	—	3.639 <sup>2)</sup>			
3.825	70	2.537 <sup>2)</sup>	52.263	—	—			
12.582	13.552	85.088	257.803	162	7.183	111.007	70.950	2.283
—	3.518 <sup>3)</sup>	27	1	—	2 <sup>4)</sup>	16 <sup>1)</sup>	—	—
—	2.004 <sup>3)</sup>	5	—	—	18	2.161 <sup>3)</sup>	—	—
—	3 <sup>4)</sup>	—	—	—	3	13	—	—
—	5.525	32	1	—	23	2.190	—	—
—	30.129 <sup>5)</sup>	960 <sup>2)</sup>	82	—	1.462 <sup>2)</sup>	23.886	—	—
—	—	15	—	—	—	69	—	—
—	1	—	—	—	—	164	—	—
—	30.130	975	82	—	1.462	24.119 <sup>4)</sup>	—	—
—	37.460 <sup>6)</sup>	3.509	226	—	4.455	96.264	—	—
—	—	—	—	—	—	1.654	22.204	404
—	2	—	—	—	—	445	—	—
—	37.462	3.509	226	—	4.455	98.363 <sup>5)</sup>	22.204	404
42	770 <sup>7)</sup>	161	25	4	23	1.625 <sup>6)</sup>	187	28
98	386	458	84	—	38	1.433	—	—
14.825	10.134 <sup>8)</sup>	39.294	73.561	115	1.511	100.661 <sup>7)</sup>	47.996	858
14.965	11.290	39.913	73.670	119	1.572	103.719	48.183	886
—	—	1	—	—	—	14 <sup>8)</sup>	—	—
20	—	70	124	—	5	35 <sup>9)</sup>	—	—
11	—	105	184	—	1	25	—	—
92	— <sup>9)</sup>	—	—	— <sup>3)</sup>	4 <sup>6)</sup>	358 <sup>10)</sup>	— <sup>20)</sup>	— <sup>20)</sup>
37	—	508	666	—	96	1.554 <sup>1)</sup>	—	—
176	—	985	1.648	—	128	3.881 <sup>11)</sup>	—	—
42	—	99	63	—	9	—	—	—
378	—	1.768	2.685	—	243	— <sup>12)</sup>	—	—
20.966.071 <sup>16)</sup>	5.777.356	148.288.061	278.171.225	21.950	3.791.975	—	—	—
21.905 <sup>16)</sup>	58.138	—	— <sup>4)</sup>	—	497	—	—	—
—	—	— <sup>4)</sup>	— <sup>4)</sup>	—	—	287.066.400	— <sup>20)</sup>	— <sup>20)</sup>
—	—	—	—	—	—	—	—	—
135.824	132.809 <sup>10)</sup>	46.031	5.870	—	—	765.495	—	—
43.296	127.866 <sup>10)</sup>	35.267	2.645	—	—	464.072	—	—
21.167.096	6.096.169	148.369.359	278.179.740	21.950	3.792.472	288.295.967	—	—
—	847.890 <sup>11)</sup>	4.217.003	256.143	—	87.788 <sup>7)</sup>	12.911.168 <sup>13)</sup>	— <sup>20)</sup>	— <sup>20)</sup>
Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
—	—	10.384.564	—	2.607	172.272	7.196.267	—	—
—	—	151.780	—	—	96	— <sup>14)</sup>	—	—
—	1.213.637 <sup>12)</sup>	1.066.440	— <sup>5)</sup>	—	4.321 <sup>8)</sup>	— <sup>15)</sup>	— <sup>20)</sup>	— <sup>20)</sup>
—	—	789.376	—	—	86.572	5.698.185 <sup>16)</sup>	—	—
—	—	—	—	—	9.530 <sup>8)</sup>	— <sup>15)</sup>	—	—
—	1.213.637	12.392.160	—	2.607	272.791	12.894.452	—	—
—	—	22.141.300	— <sup>5)</sup>	— <sup>4)</sup>	— <sup>10)</sup>	50.338.228	— <sup>20)</sup>	— <sup>20)</sup>
—	—	3.322.932	— <sup>5)</sup>	—	— <sup>10)</sup>	—	— <sup>20)</sup>	— <sup>20)</sup>
—	— <sup>13)</sup>	3.029.440	— <sup>5)</sup>	—	— <sup>10)</sup>	—	— <sup>20)</sup>	— <sup>20)</sup>
—	—	6.352.372	—	—	—	—	—	—

## Statistique des communications

OBJETS DE LA STATISTIQUE	Suède (année 1908)			Suisse Exploitation par l'Etat	Tunisie Exploitation par l'Etat
	Exploitation par l'Etat	Exploitation par des C <sup>tes</sup> privées	Exploitation par des Sociétés mu- tuelles des habitants		
<b>I. Réseaux urbains.</b>					
a. Nombre de réseaux . . . . .	153 <sup>1)</sup>	2 <sup>2)</sup>	12 <sup>2)</sup>	401 <sup>1)</sup>	62 <sup>1)</sup>
b. Longueur en kilomètres des lignes { aériennes . . . . . souterraines . . . . .	{ — } { — }	{ — } { — }	{ — } { — }	{ 18.807 } { 915 }	{ 686 } { — }
<b>Totaux</b>	—	—	—	19 722 <sup>2)</sup>	686
c. Développement en kilomètres des fils { aériens { en service . . . . . de réserve . . . . . souterrains { en service . . . . . de réserve . . . . .	{ 117.915 <sup>2)</sup> } { — } { — }	{ 76.032 } { — } { — }	{ 1.090 } { — } { — }	{ 58.710 <sup>2)</sup> } { 198.626 <sup>4)</sup> }	{ 1.026 <sup>2)</sup> } { — } { — }
<b>Totaux</b>	117.915	76 032	1.090	257.336	1.026
<b>II. Circuits interurbains.</b>					
a. Nombre de circuits { intérieurs { à fil simple . . . . . à fil double . . . . . internationaux . . . . .	{ 14 <sup>3)</sup> } { 2.409 <sup>3)</sup> } { 13 }	{ — } { — }	{ — } { — }	{ 6 <sup>5)</sup> } { 811 <sup>5)</sup> } { 64 <sup>6)</sup> }	{ 11 <sup>3)</sup> } { 55 <sup>3)</sup> } { — }
<b>Totaux</b>	2.436	—	—	881	66
b. Longueur des lignes { aériennes . . . . . souterraines . . . . . sous-marines . . . . .	{ 24.633 } { 74 } { 170 }	{ — } { — }	{ — } { — }	{ — <sup>7)</sup> } { — }	{ — <sup>4)</sup> } { — }
<b>Totaux</b>	24.877 <sup>4)</sup>	—	—	—	—
c. Développement des fils { aériens . . . . . souterrains . . . . . sous-marins . . . . .	{ 107.809 } { 1.894 } { 492 }	{ 23.643 } { — }	{ 395 } { — }	{ 20.901 } { 3.520 <sup>8)</sup> } { 46 }	{ 4.098 } { 14 }
<b>Totaux</b>	110.195 <sup>5)</sup>	23.643	395	24.467	4.112
<b>Stations et postes.</b>					
a. Nombre de stations centrales . . . . .	1.723 <sup>6)</sup>	185	24	749 <sup>9)</sup>	62
b. Nombre de cabines publiques . . . . .	2.334 <sup>7)</sup>	—	—	1.189 <sup>10)</sup>	69
c. Nombre de postes d'abonnés . . . . .	107.605 <sup>8)</sup>	51.188	636	67.933	1.219
<b>Totaux</b>	111.662	51.373	660	69.871	1.350
<b>IV. Personnel.</b>					
a. Direction centrale (Nombre du personnel s'il y a lieu)	85 <sup>9)</sup>	—	—	— <sup>11)</sup>	—
b. Personnel des réseaux: Directeurs et adjoints . . . . .	49 <sup>10)</sup>	—	—	99 <sup>12)</sup>	—
Ingénieurs . . . . .	25 <sup>9)</sup>	— <sup>22)</sup>	— <sup>22)</sup>	—	— <sup>5)</sup>
Chefs d'équipe et monteurs . . . . .	359 <sup>11)</sup>	—	—	313 <sup>13)</sup>	—
Ouvriers . . . . .	1 986 <sup>12)</sup>	—	—	510 <sup>13)</sup>	—
Téléphonistes . . . . .	3.917 <sup>13)</sup>	—	—	685 <sup>14)</sup>	—
Facteurs . . . . .	—	—	—	5	—
<b>Totaux</b>	— <sup>14)</sup>	—	—	1.612	—
<b>V. Conversations urbaines.</b>					
a. D'abonné à abonné . . . . .	—	—	—	36.816.328	740.600
b. Entre abonné et cabine publique ou réciproquement . . . . .	—	—	—	—	28.400
c. Entre abonné et station centrale pour remise par facteur d'un message à un non-abonné . . . . .	297.737.000	— <sup>22)</sup>	— <sup>22)</sup>	21.838	—
d. Entre cabine publique (non-abonné) et station centrale pour remise par facteur à un autre non-abonné . . . . .	—	—	—	—	—
e. Télégrammes téléphonés { départ . . . . . arrivée . . . . .	{ 786.557 } { 464.942 }	{ — } { — }	{ — } { — }	{ 170.512 } { 176.412 }	{ — } { — }
<b>Totaux</b>	298.988.499	—	—	37.185.090	769.000
<b>VI. Conversations interurbaines.</b>					
Nombre de conversations . . . . .	14.730.878 <sup>15)</sup>	— <sup>22)</sup>	— <sup>22)</sup>	8.367.469 <sup>15)</sup>	171.372
<b>VII. Recettes.</b>					
Fr. Fr. Fr. Fr. Fr.					
A. Conversations urbaines. a. Abonnements . . . . .	7.916.844	—	—	3.804.697 <sup>16)</sup>	71.827 <sup>6)</sup>
b. Conversations sous V. b. c. d. e. . . . .	— <sup>16)</sup>	—	—	1.842.187 <sup>17)</sup>	62.184
c. Recettes diverses . . . . .	— <sup>17)</sup>	— <sup>22)</sup>	— <sup>22)</sup>	2.048.875 <sup>18)</sup>	2.318
B. Conversations interurbaines. a. Taxes des conversations . . . . .	6.289 756 <sup>18)</sup>	—	—	3.159.188 <sup>19)</sup>	54.787
b. Recettes diverses . . . . .	— <sup>17)</sup>	—	—	5.347	—
<b>Totaux</b>	14.206.600	—	—	10.860.294	191.116
<b>VIII. Dépenses.</b>					
a. Etablissement antérieur à l'année courante . . . . .	58.368.573	— <sup>22)</sup>	— <sup>22)</sup>	47.556.979 <sup>20)</sup>	— <sup>5)</sup>
b. Dépenses de l'année courante { Personnel . . . . . Matériel . . . . .	{ — <sup>19)</sup> } { — }	{ — <sup>22)</sup> } { — }	{ — <sup>22)</sup> } { — }	{ 2.731.520 } { 8.128.774 <sup>21)</sup> }	{ — <sup>5)</sup> } { — }
<b>Totaux</b>	—	—	—	10.860.294	—

## téléphoniques, année 1908.

Observations
<p><b>Allemagne.</b> — <sup>1)</sup> Non compris les lignes, fils et stations dans les protectorats allemands et en Chine. — <sup>2)</sup> La transformation des fils simples en fils doubles a eu lieu presque partout, les fils simples encore existants seront transformés prochainement. — <sup>3)</sup> Non compris 1984 installations spéciales et auxiliaires qui ont une longueur totale de 1402 km., un développement de 12.476 km. et desservent 4548 postes d'abonnés. — <sup>4)</sup> Fils de bronze de 1,5 mm. — <sup>5)</sup> Les câbles ont 1, 2, 4, 5, 7, 10, 14, 20, 25, 28, 50, 56, 75, 100, 112, 125, 150, 168, 175, 200, 224, 250, 300, 350, 400, 450 ou 500 conducteurs doubles: ils sont revêtus d'une armature en fil de fer ou seulement en plomb et sont posés dans des tubes en fer fondu ou dans des conduits en ciment. — <sup>6)</sup> Fils de bronze ou fils de cuivre dur de 5, 4,5, 4, 3, 2,5, 2 ou 1,5 mm. et fils doubles métalliques de 5, 4, 3 ou 2 mm. — <sup>7)</sup> Fils aériens et fils qui sont en partie aériens, en partie souterrains ou sous-marins. — <sup>8)</sup> Il n'est plus possible de fournir des indications; les lignes sont comprises, comme partie du réseau télégraphique, dans le tableau statistique des télégraphes (I. Réseau). — <sup>9)</sup> Ces fils sont compris, comme partie du réseau télégraphique, dans le tableau statistique des télégraphes (I. Réseau). — <sup>10)</sup> Les postes, les télégraphes et les téléphones étant réunis, on ne peut indiquer séparément le nombre des agents affectés au service téléphonique. — <sup>11)</sup> La réunion des postes, des télégraphes et des téléphones ne permet pas d'établir les dépenses exclusivement afférentes au service téléphonique.</p> <p><b>Autriche.</b> — <sup>1)</sup> Y compris des centrales pour raccordements particuliers. — <sup>2)</sup> La construction, l'installation et l'exploitation du service sont entre les mains des fonctionnaires du télégraphe. — <sup>3)</sup> 25 centimes par conversation de 3 minutes. — <sup>4)</sup> Y compris 44.439 phonogrammes. — <sup>5)</sup> 12,5 centimes sans limite du nombre des mots. — <sup>6)</sup> Pour renseignements concernant les tarifs, voir <i>Tarifs téléphoniques</i>, 2<sup>e</sup> édition, pages 80 à 101. — <sup>7)</sup> Droits pour la reconstruction des appareils, etc.</p> <p><b>Belgique.</b> — <sup>1)</sup> Fils de bronze de 1,4, 1,6, 2, 2,4 et 3 mm. de diamètre. — <sup>2)</sup> A savoir: 228 km. de lignes sous-fluviales et 80 312 km. de lignes souterraines. Pour ces dernières, il a été employé: 1<sup>o</sup> des câbles isolés au papier et munis d'une gaine de plomb, à 350, 300, 250, 225, 200, 175, 150, 125, 100, 75, 50 et 25 paires de conducteurs; 2<sup>o</sup> des câbles armés comme ceux sous 1<sup>o</sup> et munis, en outre, d'une armature de fils d'acier, à 100, 75, 50 et 25 paires de conducteurs; 3<sup>o</sup> des câbles sous plomb, isolés au caoutchouc, à 50 et 25 paires de conducteurs. Tous les câbles contiennent des fils de cuivre de 0,8 et 1 mm. de diamètre à 98 % de conductibilité. — <sup>3)</sup> Dans ce nombre sont compris 5366 km. d'installations diverses indépendantes des réseaux urbains et 109 km. de fils télégraphiques appropriés à la correspondance téléphonique d'après le système Van Rysselberghe. — <sup>4)</sup> Fils de bronze de 1,4, 1,6, 2, 2,4, 2,5, 2,7, 3, 4, 5 et 5,5 mm. — <sup>5)</sup> Fils de bronze de 2, 3, 3,25, 3,5, 4, 4,5, 5 et 5,5 mm. — <sup>6)</sup> Y compris 49 circuits télégraphiques appropriés à la correspondance téléphonique d'après le système Van Rysselberghe. — <sup>7)</sup> A savoir: 19.962 km. de circuits servant soit à la téléphonie à grande distance interne, soit à la téléphonie internationale (dont 6898 km. de fils télégraphiques appropriés à la correspondance téléphonique d'après le système Van Rysselberghe) et 5242 km. de circuits servant exclusivement à la téléphonie internationale. — <sup>8)</sup> Ce chiffre représente non pas le nombre des cabines publiques, mais celui des bureaux publics, dont un certain nombre, les plus importants, sont pourvus de plusieurs cabines. — <sup>9)</sup> A savoir: 31.892 postes primaires et 5743 postes supplémentaires à l'usage des abonnés. 26.115 de ces postes primaires sont reliés par un double fil aux bureaux centraux. — <sup>10)</sup> Au 31 Décembre 1908, il y avait 81 abonnés au service téléphonique interurbain interne, 14 abonnés au service international et 5 abonnés aux communications avec les services établis dans les stations de chemins de fer. — <sup>11)</sup> Le service téléphonique est dirigé par le directeur technique des télégraphes. Un grand nombre d'agents (116) de l'Administration centrale s'occupe cumulativement de télégraphie et de téléphonie. Les fonctionnaires et employés qui ne s'occupent pas exclusivement du téléphone sont compris (sauf le directeur technique) dans le personnel du télégraphe. — <sup>12)</sup> Dans ce nombre ne sont pas compris les chefs de réseau s'occupant simultanément de télégraphie et de téléphonie. — <sup>13)</sup> Chefs des réseaux de Bruxelles, de Liège et adjoints des chefs de réseau de Bruxelles et d'Anvers (sont compris sous la rubrique: „Directeurs et adjoints“). — <sup>14)</sup> Contre-maîtres, brigadiers et traceurs-surveillants. — <sup>15)</sup> Ouvriers s'occupant exclusivement de téléphonie. — <sup>16)</sup> 22 hommes et 364 femmes. Non compris 415 agents s'occupant simultanément de télégraphie et de téléphonie. — <sup>17)</sup> Chiffre approximatif établi d'après le mouvement de 2 journées ouvrables et d'un dimanche de chaque mois. — <sup>18)</sup> 3319 de ces communications ont donné lieu à double taxe. — <sup>19)</sup> Avis téléphoniques ayant pour objet d'inviter un correspondant à se mettre en communication, par la voie téléphonique, avec l'expéditeur de l'avis ou avec un tiers à désigner. La taxe à percevoir pour l'avis est de 25 centimes dans le régime urbain et de 35 centimes dans le régime interurbain. — <sup>20)</sup> Transmission gratuite. — <sup>21)</sup> A savoir: 10.721 avis téléphoniques (taxe 35 centimes, voir observation 19), 1 071.006 communications du service intérieur (dont 921.927 de 5 minutes ou moins et 149.079 de 6 à 10 minutes) et 487.636 du service international. Ce dernier nombre est celui des unités de conversation; celles-ci représentent 343.593 communications proprement dites. — <sup>22)</sup> Dont fr. 2408 pour avis téléphoniques. — <sup>23)</sup> A savoir: fr. 407 pour cartes payantes et fr. 380 pour abonnements aux communications avec les services établis dans les stations de chemins de fer. — <sup>24)</sup> A savoir: fr. 1.203.951 du service intérieur (dont fr. 57.341 pour abonnements et fr. 3765 pour avis téléphoniques) et fr. 679.511 du service international, part belge (dont fr. 25.944 pour abonnements). — <sup>25)</sup> Cette somme se rapporte aux produits extraordinaires. — <sup>26)</sup> Y compris un capital de fr. 11.430.582 représentant le coût de la reprise par l'Etat des réseaux téléphoniques concédés. — <sup>27)</sup> Dont fr. 5.131.908 pour travaux de premier établissement. (Comprend une somme de fr. 489.743, montant des frais généraux techniques afférents aux travaux d'extension, mais qui sont presque complètement soldés par le budget ordinaire.)</p> <p><b>Bosnie-Herzégovine.</b> — <sup>1)</sup> Les abonnés sont desservis par des fils doubles. — <sup>2)</sup> Fils de bronze de 1,5 mm. de diamètre. — <sup>3)</sup> Fils aériens doubles de bronze, 4 de 2 mm. et 1 de 3 mm. de diamètre. — <sup>4)</sup> Y compris 8 postes à l'usage des</p>

## Statistique des communications téléphoniques, année 1908.

## Observations

fonctionnaires de l'Administration des postes et des télégraphes. — <sup>8)</sup> Direction commune aux postes, télégraphes et téléphones. — <sup>9)</sup> Les ingénieurs du télégraphe contrôlent aussi les installations téléphoniques. — <sup>7)</sup> A titre permanent, salaire fr. 2,40. — <sup>8)</sup> Dont 3 dames aussi employées au service d'un bureau de dépôt des télégrammes. — <sup>9)</sup> Commun au bureau de dépôt des télégrammes. — <sup>10)</sup> Fr. 0,20 par conversation de 3 minutes. — <sup>11)</sup> Avis téléphonique (invitation pour la conversation), 10 centimes de taxe fixe et 1 centime par mot. — <sup>12)</sup> 10 centimes par télégramme. — <sup>13)</sup> Les copies des télégrammes sont remises par voie „poste restante“ ou „télégraphe restant“. — <sup>14)</sup> A savoir: 18.983 conversations entre 13 abonnés de Bosnisch Brod et ceux de Brod <sup>3</sup>/<sub>S.</sub> qui payent un abonnement annuel de fr. 50 et 144 conversations de fr. 0,20 entre non-abonnés, et 7434 conversations se rapportant aux trois circuits: Bosnisch Brod (Hongrie), Dobrlin (Hongrie) et Brčka (Hongrie). Pour ces dernières, l'unité de temps par conversation est fixée à 3 minutes et la taxe à fr. 3, dont 80% revenant à la Hongrie et 20% à la Bosnie-Herzégovine. — <sup>15)</sup> A savoir: fr. 31.178 pour les abonnements et fr. 11.670 comme frais de première installation. — <sup>16)</sup> Par suite de la réunion des services des télégraphes et téléphones, les dépenses afférentes au service téléphonique ne peuvent pas être indiquées.

**Bulgarie.** — <sup>1)</sup> Les câbles sont à 40 conducteurs doubles de fil de cuivre de 1 mm. de diamètre, isolés au papier et à l'air sec, mis sous gaine de plomb et protégés par une armature en acier. — <sup>2)</sup> Fil de fer et fil de bronze. — <sup>3)</sup> Avec la Roumanie — <sup>4)</sup> 160 km. de lignes interurbaines servent à la télégraphie et à la téléphonie simultanées d'après le système Van Rysselberghe et 220 km. d'après le système Caillo — <sup>5)</sup> Dont 186 postes de service et d'Etat. — <sup>6)</sup> Les services des postes, des télégraphes et des téléphones étant réunis, on ne peut indiquer séparément le nombre des agents affectés au service téléphonique. — <sup>7)</sup> La réunion des postes, des télégraphes et des téléphones ne permet pas d'établir les dépenses afférentes au personnel, elles se sont élevées pour les trois services à fr. 4.667.931.

**Cap de Bonne-Espérance.** — <sup>1)</sup> A savoir: 2 à fil simple avec retour par terre et 16 circuits métalliques. — <sup>2)</sup> Fil de cuivre pesant 19,74 grammes par mètre. — <sup>3)</sup> Câbles revêtus de plomb contenant de 16 à 408 paires de conducteurs. — <sup>4)</sup> Fil de cuivre pesant 19,74 grammes par mètre. — <sup>5)</sup> Les services des postes, des télégraphes et des téléphones étant réunis, on ne peut indiquer séparément le nombre des agents affectés au service téléphonique.

**Ceylan.** — <sup>1)</sup> Chiffre approximatif. — <sup>2)</sup> Aucun relevé n'en a été fait.

**Colonies portugaises (île S. Thomé).** — <sup>1)</sup> Fils simples avec retour par terre. — <sup>2)</sup> Fils de fer et de cuivre dur de 1,5 et 2 mm. — <sup>3)</sup> 42 de ces postes sont installés dans différents bureaux officiels. — <sup>4)</sup> Direction spéciale. — <sup>5)</sup> Hommes. — <sup>6)</sup> D'après l'équivalent de 200 reis pour 1 franc.

**Colonies portugaises (Loanda).** — <sup>1)</sup> Fils simples avec retour par terre. — <sup>2)</sup> Fils de fer de 4 mm. — <sup>3)</sup> 32 de ces postes sont installés dans différents bureaux officiels. — <sup>4)</sup> La direction et l'exécution du service téléphonique sont complètement confondues avec celles du service télégraphique. — <sup>5)</sup> D'après l'équivalent de 200 reis pour 1 franc. — <sup>6)</sup> Les dépenses relatives au service téléphonique sont comprises dans celles concernant le service télégraphique.

**Colonies portugaises (Macao).** — <sup>1)</sup> Fils simples avec retour par terre. — <sup>2)</sup> Fils de cuivre de 1 mm. — <sup>3)</sup> 56 de ces postes sont installés dans différents bureaux officiels. — <sup>4)</sup> A la charge du directeur des travaux publics. — <sup>5)</sup> Hommes. — <sup>6)</sup> D'après l'équivalent de 200 reis pour 1 franc.

**Colonies portugaises (Timor).** — <sup>1)</sup> Fils simples avec retour par terre. — <sup>2)</sup> Fils de fer de 2,5 mm. — <sup>3)</sup> Hommes. — <sup>4)</sup> Télégrammes d'Etat affranchis de taxe. — <sup>5)</sup> D'après l'équivalent de 200 reis pour 1 franc.

**Dahomey et dépendances.** — <sup>1)</sup> Fils doubles. — <sup>2)</sup> Fils de bronze de <sup>15</sup>/<sub>10</sub>. — <sup>3)</sup> Fils doubles sur 29,5 km. — <sup>4)</sup> Fils de bronze de <sup>15</sup>/<sub>10</sub> et de 2 mm. — <sup>5)</sup> Le personnel du service postal et télégraphique assure le service téléphonique. — <sup>6)</sup> Les dépenses téléphoniques sont comprises dans les dépenses télégraphiques.

**Danemark.** — <sup>1)</sup> Année budgétaire du 1<sup>er</sup> Avril 1908 au 31 Mars 1909. — <sup>2)</sup> Fils d'acier de 3 mm. de diamètre hors des villes et fils de bronze de 1,5 mm. de diamètre dans les villes. — <sup>3)</sup> Câbles avec isolation de papier sous plomb (50 × 2 conducteurs). — <sup>4)</sup> La communication avec l'Allemagne est établie par trois voies (via Kolding, via Syltholm-Fehmarn et via Gjedser-Warnemünde), par six fils doubles de cuivre dur, savoir: deux de 5 mm., quatre de 4 mm. Avec la Suède, la communication est établie par deux voies (via Vedbæk-Hildesborg et via Elsinore-Helsingborg) par six fils doubles de cuivre dur, savoir: quatre de 3 mm. et deux de 4,5 mm. Les conversations avec la Norvège sont échangées à travers la Suède via Elsinore-Helsingborg. — <sup>5)</sup> Câbles souterrains avec 40 conducteurs (4 × 4 + 12 × 2) avec un fil fin de fer. Isolation de papier sous plomb et ruban de fer. — <sup>6)</sup> Y compris 1427 km. de lignes comportant aussi des fils télégraphiques. — <sup>7)</sup> Y compris 32 km. de câbles comportant aussi des fils télégraphiques. — <sup>8)</sup> Y compris 109 km. de câbles comportant aussi des fils télégraphiques. — <sup>9)</sup> La plupart des câbles avec self-induction artificielle (un fil fin de fer) contiennent 4 ou 8 conducteurs. — <sup>10)</sup> Personnel commun avec les télégraphes d'Etat. — <sup>11)</sup> La transmission téléphonique de ces télégrammes est gratuite. A la demande du destinataire, les télégrammes arrivés sont, en outre, portés à son domicile par facteur. — <sup>12)</sup> La réunion des services télégraphique et téléphonique ne permet pas d'établir les chiffres des dépenses exclusivement afférentes au service téléphonique. — <sup>13)</sup> Les abonnés sont desservis tant par des fils simples que par des fils doubles. — <sup>14)</sup> Dont 508 cabines publiques automatiques. — <sup>15)</sup> Ordinairement des dames.

# Statistique des communications téléphoniques, année 1908.

## Observations

**Egypte.** — 1) Dont 8 relèvent de la Compagnie des Téléphones d'Egypte. — 2) Appartenant à la Compagnie des Téléphones d'Egypte. — 3) Le service téléphonique est assuré par des agents du service télégraphique. — 4) L'unité de temps est de 3 minutes. Non compris le nombre des conversations faites sur les lignes louées à la Compagnie des Téléphones d'Egypte. — 5) Loyer de 6 circuits cédés à la Compagnie des Téléphones d'Egypte, dont 4 entre le Caire et Alexandrie, 1 entre le Caire et Tantah et 1 entre le Caire et Zagazig.

**Espagne.** — 1) Dont 4 ne servent qu'au service officiel. Les circuits exploités par des particuliers étaient au nombre de 1154 avec 2579 postes. — 2) Droit de canon pour l'Etat. — 3) Droit de canon prélevé des propriétaires de lignes particulières. — 4) Droit de canon prélevé par l'Etat fr. 879.290.

**France.** — 1) La différence avec les chiffres correspondants de 1907 s'explique par l'incendie du bureau central des téléphones à Paris, qui a eu pour conséquence une diminution du trafic urbain à Paris — 2) Les dépenses téléphoniques étant fusionnées avec celles de la poste et du télégraphe depuis l'année 1903, ces chiffres ne peuvent être fournis.

**Grande-Bretagne et Irlande.** — 1) Année financière du 1<sup>er</sup> Avril 1908 au 31 Mars 1909. Ces données se rapportent exclusivement à la téléphonie exploitée par l'Etat. La plus grande partie du trafic local est entre les mains d'une Compagnie privée. Les stations téléphoniques centrales appartenant aux autorités locales se sont augmentées de 2, une appartenant à l'Etat de Guernsey. — 2) Tous les abonnés sont desservis par des circuits métalliques. — 3) Dont 11 km. de lignes sous-marines. — 4) Les fils employés pour ces circuits sont de cuivre dur pesant 28 ou 42 kg. par kilomètre, ou de bronze pesant 11 kg. par kilomètre. — 5) Dont 352 km. de fils en service et 29 km. de fils de réserve sont sous-marins. Les câbles souterrains sont principalement couverts de plomb et isolés au papier. Le poids des conducteurs en cuivre pour des circuits à grandes distances est pour la plupart de 3 kg. ou 6 kg. par km. et de 6 ou 11 kg. par km. pour des circuits courts entre deux stations centrales. Un grand nombre de câbles desservant les abonnés de Londres contient 1200 — 3 kg. conducteurs ou alors 434 — 6 kg. conducteurs. — 6) Il y a une augmentation de 245 circuits superposés formés chacun de deux circuits métalliques ordinaires au moyen de transformateurs. — 7) A savoir : 5 avec la France et 2 avec la Belgique. — 8) Tous les circuits interurbains sont des circuits métalliques. Les fils aériens sont de cuivre dur pesant 28, 42, 56, 85, 113, 169 ou 225 kg. par kilomètre suivant la longueur du circuit. Les câbles souterrains sont de cuivre pesant 28, 42 ou 56 kg. par kilomètre de conducteur, isolés au papier et enveloppés dans du plomb. Les câbles sous-marins sont formés d'un toron de 4 conducteurs, chacun pesant 73 kg. par mille nautique, et isolés avec de la gutta-percha pesant 136 kg. par mille nautique. — 9) Dont 13.318 km. de réserve. — 10) Commun pour les services des postes, des télégraphes et des téléphones. — 11) Aucun relevé n'en a été fait. — 12) Conversations échangées entre cabines publiques (points partants) et abonnés. Aucun relevé n'est fait des conversations échangées entre abonnés (points partants) et cabines publiques. — 13) Dont 142.600 ont été consignées par exprès. — 14) Ce chiffre comprend 121.570 conversations échangées avec l'étranger. Chaque conversation interurbaine compte pour une unité, indépendamment de sa durée. — 15) Ce chiffre comprend seulement les recettes des conversations mentionnées sous V b et celles des cabines publiques pour les conversations interurbaines. — 16) Dont fr. 7.470.439 de redevance de la part de la „National Telephone Co“ et d'autres concessionnaires et pour fils loués à ladite Compagnie. — 17) Y compris fr. 557.550 pour conversations échangées avec l'étranger. — 18) Y compris fr. 15.401.736 de dépenses pour amortissement du capital et intérêts.

**Grèce.** — 1) Les lignes sont à fils doubles. — 2) Fils bi-métalliques de 1,5 mm. de diamètre. — 3) Les installations se font aux frais de l'Etat, mais les appareils téléphoniques sont à la charge des abonnés. — 4) La Direction est confondue avec celle des Postes et des Télégraphes. — 5) La construction, les installations et l'exploitation sont entre les mains des employés du télégraphe. — 6) Il n'existe pas de données exactes à ce sujet. — 7) Les dépenses sont communes avec celles des postes et des télégraphes.

**Hongrie.** — 1) A fils doubles. — 2) Fils d'acier de 1,8 mm. et fils de cuivre dur de 1,5, 2 et 3 mm. de diamètre. — 3) Fils aériens. — 4) Les postes, les télégraphes et les téléphones étant réunis, on ne peut indiquer séparément le nombre des agents affectés au service téléphonique. — 5) 20 centimes par conversation. — 6) 10 centimes par télégramme. — 7) Unité de temps : 3 ou 5 minutes. — 8) Les postes, télégraphes et téléphones étant réunis, on ne peut indiquer séparément les dépenses exclusivement afférentes au service téléphonique. — 9) A fils simples.

**Indes britanniques.** — 1) Ces renseignements font défaut. — 2) Il n'y a pas de personnel spécial pour le service téléphonique. — 3) Conversion à raison de 1 roupie = fr. 1,60. — 4) Des taxes annuelles sont comptées. — 5) Il n'y a pas de compte spécial pour le téléphone. — 6) Réseaux de Ahmedabad, Bombay et Karachi, exploités par la „Bombay Telephone Co“; réseaux de Calcutta et Howrah, exploités par la „Bengal Telephone Co“, et réseaux de Madras, Moulemein et Rangoon, exploités par la „Oriental Telephone Co“.

**Indes néerlandaises.** — 1) Exploités respectivement par la Compagnie téléphonique „Indo-néerlandaise“, la Compagnie téléphonique „Preanger“, les Compagnies téléphoniques „Pasoeroean“, „Probolinggo“ et „Madioen“ et les Compagnies „Modjokerto“ et „Djombang“ jusqu'au 1<sup>er</sup> Octobre 1906, 31 Mai 1907, 31 Octobre 1907 et 29 Février 1908 et depuis lors par l'Etat. — 2) Fils simples avec retour par terre. A Batavia, fils doubles et circuits métalliques avec fils de retour communs. — 3) Fils de cuivre de 1,8 mm. et fils de fer galvanisés de 2 et 3 mm. de diamètre. — 4) Câbles de 10 et 28 conducteurs

## Statistique des communications téléphoniques, année 1908.

## Observations

doubles de Felten & Guillaume. — <sup>5)</sup> Fils de bronze de 3,5 mm. de diamètre. — <sup>6)</sup> Automatique. — <sup>7)</sup> Dont 97 dames et 1 homme, le reste sont des téléphonistes indigènes et chinois. — <sup>8)</sup> Ce chiffre représente les recettes des réseaux de Batavia, Semarang, Soerabaja, Bandoeng, Soekaboemi (Preanger), Pasoeroean, Probolinggo et Madioen pendant 12 mois et celles des réseaux de Modjokerto et Djombang pendant 10 mois. — <sup>9)</sup> Y compris les dépenses de retrait des Compagnies privées „Modjokerto“ et „Djombang“ s'élevant à fr. 261.284. — <sup>10)</sup> Dix-huit Compagnies, dont cinq seulement exploitent des réseaux interurbains. — <sup>11)</sup> Fils simples avec retour par terre. — <sup>12)</sup> Fils de cuivre de 2,5 et 3 mm. de diamètre, fils d'acier N° 12 et fils de fer de 2 et 3 mm. de diamètre. — <sup>13)</sup> Fils d'acier Felten & Guillaume de 2,2 et 3 mm., fils de fer et de bronze, fils de fer galvanisés de 2, 3 et 4 mm., fils de cuivre N° 16 et fils d'acier N° 11, fils d'acier de 2, 2,2, 2,5, 3 et 3,5 mm. de diamètre. — <sup>14)</sup> Câbles de 55 et 28 conducteurs doubles avec isolation au papier et à l'air de Felten & Guillaume. — <sup>15)</sup> Fils d'acier. — <sup>16)</sup> La plupart des ouvriers sont employés à titre permanent; ils sont payés soit au mois, soit à la journée; les traitements mensuels varient entre fr. 12 et fr. 75 et les salaires journaliers entre 85 cts. et fr. 2. — <sup>17)</sup> La plupart sont des hommes; à titre permanent; les traitements varient entre fr. 20 et fr. 70 par mois. — <sup>18)</sup> Hommes, à titre permanent; les traitements varient entre fr. 14 et fr. 70 par mois. — <sup>19)</sup> Pour renseignements de tarifs, voir la statistique téléphonique de l'année 1905. — <sup>20)</sup> Vente de matériel rebuté et intérêt du capital de réserve. — <sup>21)</sup> Non compris les dépenses de 9 compagnies. — <sup>22)</sup> Non compris les dépenses des Compagnies téléphoniques „Blitar“ et „Rembang“, qui se sont élevées en tout respectivement à fr. 7035 et fr. 22.865.

**Indo-Chine française.** — <sup>1)</sup> Réseaux de Saïgon, Cholon, Cap Saint-Jacques, Pnompenh, Hanoï, Haïphong, Hué, Quinhone, Vinh, Namdinh, Bacninh et Tourane (avec fil de retour, circuit métallique). — <sup>2)</sup> Câbles à 2 et 14 conducteurs sous gutta-percha recouverts de plomb et câbles sous papier à 7, 14, 28 et 56 paires de conducteurs. — <sup>3)</sup> Dont 178 supplémentaires. — <sup>4)</sup> Le personnel chargé du télégraphe assure également le service téléphonique. — <sup>5)</sup> La taxe de l'unité de 3 minutes est fixée à  $\frac{10}{100}$  de piastre, soit 25 cts. environ. — <sup>6)</sup> Droits d'usage.

**Islande.** — <sup>1)</sup> Les lignes et le personnel sont communs pour le trafic des télégraphes et des téléphones — <sup>2)</sup> Ouvertes aussi à la correspondance télégraphique. — <sup>3)</sup> La réunion des services télégraphique et téléphonique ne permet pas d'établir les chiffres des dépenses exclusivement afférentes au service téléphonique.

**Italie.** — <sup>1)</sup> Année financière du 1<sup>er</sup> Juillet 1907 au 30 Juin 1908. Au 1<sup>er</sup> Juillet eut lieu le rachat et l'exploitation, au nom de l'Etat, des réseaux les plus importants. — <sup>2)</sup> Les grands réseaux sont en fil de bronze de 1,25 mm., et les petits réseaux en fil de fer et de bronze de plusieurs diamètres. — <sup>3)</sup> Câbles souterrains, sous plomb, à plusieurs circuits à double fil, isolés au papier et à l'air. Il y en a de deux types, l'un sans armature, l'autre avec armature de fil de fer entourée de jute goudronné. Diamètre du conducteur de cuivre 1 mm. — <sup>4)</sup> Fil de bronze phosphoreux de 3, 4 et 5 mm. — <sup>5)</sup> Fils aériens. — <sup>6)</sup> On ne peut indiquer le nombre des agents affectés au service téléphonique exploité par les compagnies privées ni établir les chiffres des dépenses. — <sup>7)</sup> Tarifs: voir *Tarifs téléphoniques*, édition 1905, page 227.

**Japon, Formose, Sakhalin japonais et Corée.** — <sup>1)</sup> Année budgétaire du 1<sup>er</sup> Avril 1908 au 31 Mars 1909. — <sup>2)</sup> Dont 229 sont des réseaux des zones spéciales — <sup>3)</sup> „Rubber cable“ et „Patterson cable“. — <sup>4)</sup> Dont 32 circuits duplex 100 circuits en communication simultanée des télégraphes et des téléphones et 18 circuits destinés à la fois aux télégraphes et aux téléphones. — <sup>5)</sup> La fusion des postes, des télégraphes et des téléphones ne permet pas d'établir les chiffres du personnel et des dépenses exclusivement afférents au service téléphonique. — <sup>6)</sup> Y compris le nombre des conversations échangées par les téléphones automatiques. La taxe d'une conversation de 5 minutes est fixée à fr. 0,125. — <sup>7)</sup> On perçoit fr. 0,075 par télégramme. Tous ces télégrammes sont transmis directement par téléphone entre les abonnés et les bureaux télégraphiques. — <sup>8)</sup> Conversion faite à raison de yen 0,40 pour un franc. — <sup>9)</sup> Dont 24 sont des réseaux des zones spéciales. — <sup>10)</sup> Dont 2 à fil double et 10 à fil simple.

**Luxembourg.** — <sup>1)</sup> Les abonnés sont desservis par des fils doubles dans le réseau de Luxembourg et par des fils simples avec retour par terre dans tous les autres réseaux. — <sup>2)</sup> Fils de bronze phosphoreux d'un diamètre de 1,5 mm. — <sup>3)</sup> a) Câbles souterrains isolés au papier et munis d'une gaine de plomb à 25, 50, 65, 75, 100, 110, 125, 150, 225, 250, 260 et 300 paires de conducteurs. b) Câbles de même nature munis, en outre, d'une armature de fils d'acier à 25, 50, 65, 75, 100, 110, 125, 150, 225, 250, 260 et 300 paires de conducteurs. c) Câbles sous plomb, isolés au caoutchouc à 35 et 25 paires de conducteurs. Les câbles contiennent des fils de cuivre de 0,8 et 1,5 mm. de diamètre à 98% de conductibilité. — <sup>4)</sup> Fils aériens de bronze phosphoreux d'un diamètre de 2 (interurbains), de 3 et 4 mm. (internationaux). — <sup>5)</sup> La réunion des services — postes, télégraphes et téléphones — ne permet pas de faire une distinction pour le personnel exclusivement attaché au service téléphonique. — <sup>6)</sup> La taxe est fixée à 25 cts. pour la communication demandée par un non-abonné avec un abonné et à 50 cts. pour toute autre communication. — <sup>7)</sup> 10 cts. par télégramme. Les copies des télégrammes arrivés sont remises par voie postale. — <sup>8)</sup> Le Grand-Duché de Luxembourg a le système des abonnements forfaitaires. Le prix de l'abonnement annuel d'une station principale est fixé: a) pendant les cinq premières années à fr. 100; b) pendant les années suivantes à fr. 90. Si la station se trouve à plus de 1500 m. à vol d'oiseau de la station centrale, l'abonné doit payer en outre une taxe annuelle de fr. 3 pour chaque centaine de mètres de ligne supplémentaire. Celle-ci est à calculer sur l'étendue du chemin qui pourra, sans frais extraordinaires, être utilisé pour la construction de la ligne. Les abonnés dont les habitations sont situées sur le territoire même de la section de commune où se trouve établi le bureau central

# Statistique des communications téléphoniques, année 1908.

## Observations

sont dispensés du paiement de la taxe supplémentaire, quelle que soit la distance qui les sépare du bureau. Cependant, s'il s'agit de maisons isolées situées à plus de 1500 m. de distance, la taxe supplémentaire est due. Le prix de l'abonnement annuel d'une station supplémentaire est fixé comme suit : *a)* pour une station supplémentaire, pendant les cinq premières années, à fr. 40; pendant les années suivantes, à fr. 30. Si la station supplémentaire se trouve à plus de 100 m. à vol d'oiseau de la station principale, l'abonné doit payer en outre une taxe annuelle de fr. 3 par centaine de mètres de ligne supplémentaire. La distance est à calculer sur l'étendue du chemin qui pourra, sans frais extraordinaires, être utilisé pour la construction de la ligne; *b)* pour une sonnerie supplémentaire, à fr. 5; *c)* pour un tableau commutateur, à fr. 2,50 par numéro. Toutes les taxes d'abonnement et les frais accessoires d'une station supplémentaire sont dus par le titulaire de la station principale. — <sup>9)</sup> Remboursement de frais de déplacement, vente de matériel, etc. — <sup>10)</sup> La réunion des services — postes, télégraphes et téléphones — ne permet pas d'indiquer le montant des dépenses pour le personnel. — <sup>11)</sup> Entretien, extension et amélioration du réseau. Ce chiffre comprend fr. 340.992 comme dépenses extraordinaires pour la transformation de la nouvelle centrale téléphonique à Luxembourg.

**Natal.** — <sup>1)</sup> Les abonnés sont desservis par des circuits métalliques. — <sup>2)</sup> Les circuits aériens consistent principalement en fil de bronze phosphoreux N° 18 pesant 40 lbs. par mille. — <sup>3)</sup> Câbles couverts de plomb avec isolation au papier; ils contiennent 13, 26, 52 et 104 paires de conducteurs. — <sup>4)</sup> A l'exception de 574 km. de fils de fer N° 8, les fils sont de cuivre dur pesant 200 lbs. par mille. — <sup>5)</sup> Dont 880 km. aussi dans le service télégraphique. — <sup>6)</sup> La Direction est commune pour les services télégraphique et téléphonique. — <sup>7)</sup> 6 hommes et 19 dames. Le salaire s'élève à 10 et 11 shillings par jour ouvrable. — <sup>8)</sup> Aucun relevé n'en a été fait étant donné que les abonnés sont soumis à un abonnement forfaitaire. — <sup>9)</sup> Aucun relevé n'en a été fait. Les conversations de ce genre sont traitées et payées comme télégrammes. — <sup>10)</sup> Aucun relevé n'en a été fait. — <sup>11)</sup> Aucun relevé n'en a été fait; ces communications sont comprises dans la statistique télégraphique. — <sup>12)</sup> L'unité de durée de conversation est de 3 minutes. — <sup>13)</sup> Y compris fr. 806.224 transférés du compte de dépenses concernant la construction de lignes télégraphiques.

**Norvège.** — <sup>1)</sup> Les indications relatives à l'exploitation par l'Etat se rapportent à l'année budgétaire du 1<sup>er</sup> Avril 1908 au 31 Mars 1909. — <sup>2)</sup> En partie des réseaux établis par l'Etat et en partie des réseaux privés acquis par l'Etat. Lignes aériennes: en partie fils simples, en partie fils doubles. Lignes souterraines: fils doubles. — <sup>3)</sup> Y compris 3 km. de lignes sous-marines. — <sup>4)</sup> Routes principales. — <sup>5)</sup> Fils de bronze de 1,25, 1,5 et 2 mm. et exceptionnellement fils de fer de 2 mm. — <sup>6)</sup> Dont 241 km. sous-marins. Les câbles souterrains sont au papier et à l'air, avec gaine de plomb, posés dans des conduits en ciment, de 100, 200 et 250 fils doubles. — <sup>7)</sup> Fils de cuivre dur de 2, 2,75, 3,3, 4 et 4,5 mm., et exceptionnellement fils de bronze silicieux de 2 mm. et de fer de 2, 3, 3,3, 4, 5 et 5,3 mm. de diamètre. — <sup>8)</sup> Fils aériens. — <sup>9)</sup> Les fils téléphoniques des circuits interurbains sont placés sur les poteaux télégraphiques d'une longueur de lignes de 5539 km. — <sup>10)</sup> Les câbles souterrains, ayant une longueur de 1 km., sont communs aux télégraphes et aux téléphones. — <sup>11)</sup> Les câbles téléphoniques sont de la même construction que les câbles télégraphiques, à savoir: avec isolation de gutta-percha et revêtus d'une armature en fil de fer rond. — <sup>12)</sup> La longueur des circuits métalliques est comptée pour le double de celle de la ligne elle-même. — <sup>13)</sup> Dont 424 sont aussi des bureaux télégraphiques. — <sup>14)</sup> Les stations centrales servent aussi de cabines publiques. 1045 cabines publiques sont en même temps des bureaux d'expédition de télégrammes (167 avec des appareils télégraphiques). — <sup>15)</sup> La direction centrale des téléphones est confondue avec celle des télégraphes. Le personnel est pour la plupart commun aux services télégraphique et téléphonique interurbain. Les données sous ce titre sont exclusivement afférentes au service téléphonique urbain. Tous les ouvriers sont à titre permanent. Les téléphonistes sont des dames. — <sup>16)</sup> La taxe normale d'une conversation est fixée à 10 öre (à peu près 14 centimes). — <sup>17)</sup> Abonnement annuel spécial pour la transmission des télégrammes par le téléphone: jusqu'au nombre de 200 télégrammes, 10 öre par télégramme, et pour chaque télégramme en sus, 5 öre; au minimum 10 kroner (fr. 14) par an, 5 kroner (fr. 7) par semestre, 2,50 kroner (fr. 3,50) par trimestre. Sans abonnement spécial, la transmission des télégrammes par le téléphone coûte 20 öre (fr. 0,27) par télégramme. Un télégramme contenant jusqu'à 20 mots taxés est compté pour un télégramme simple et l'excédent jusqu'à 10 mots taxés pour un demi-télégramme, en arrondissant le montant en plus jusqu'au nombre d'öre le plus proche divisible par 5. La transmission des télégrammes arrivés est gratuite pour les abonnés, pourvu que la copie du télégramme puisse être remise à la convenance du bureau télégraphique. — <sup>18)</sup> Conversations proprement dites et non des périodes. Unité de temps: 3 minutes. — <sup>19)</sup> La réunion des télégraphes et des téléphones ne permet pas d'établir les recettes et les dépenses exclusivement afférentes au service téléphonique. — <sup>20)</sup> Année astronomique de 1908. — <sup>21)</sup> Y compris 12 km. de câbles sous-marins. — <sup>22)</sup> Non compris les lignes de communication entre les stations centrales, soumises soit à des taxes d'abonnement, soit à des taxes de conversation. — <sup>23)</sup> Y compris 278 km. de fils sous-marins. — <sup>24)</sup> Aucun relevé n'en a été fait. — <sup>25)</sup> Y compris les lignes de communication entre les stations centrales, soumises soit à des taxes d'abonnement, soit à des taxes de conversation. — <sup>26)</sup> Unité de temps: généralement 5 minutes. — <sup>27)</sup> Y compris les recettes diverses de conversations interurbaines. — <sup>28)</sup> A savoir: fr. 493.030 de frais d'entretien et fr. 510.764 de frais d'établissement.

**Nouvelle-Calédonie.** — <sup>1)</sup> Fil simple avec retour par terre. Fil de cuivre dur de 1 mm. et fil de fer galvanisé de 3 mm. de diamètre. — <sup>2)</sup> 17 préposés aux cabines publiques exercent leur emploi gratuitement. — <sup>3)</sup> Les postes, télégraphes et téléphones forment un service unique ressortissant du même chef de service. Dans la plupart des stations, le personnel s'emploie à l'une ou à l'autre des branches du service, selon les besoins du moment. — <sup>4)</sup> La transmission télépho-

# Statistique des communications téléphoniques, année 1908.

## Observations

nique des télégrammes n'est admise que d'une façon officieuse et ne supprime pas la remise à domicile. — <sup>5)</sup> Les dépenses représentant l'établissement et l'entretien du réseau téléphonique sont confondues avec celles du réseau télégraphique.

**Nouvelle-Zélande.** — <sup>1)</sup> Y compris les circuits interurbains. — <sup>2)</sup> Compris dans les données respectives des réseaux urbains. — <sup>3)</sup> A savoir : 102 à titre permanent et 121 à titre temporaire. — <sup>4)</sup> A savoir : 375 dames et 121 hommes. — <sup>5)</sup> Y compris les conversations interurbaines — <sup>6)</sup> Aucun relevé n'en a été fait. — <sup>7)</sup> Compris dans les conversations urbaines.

**Orange River Colony.** — <sup>1)</sup> Dont 167 km. servant à la télégraphie et la téléphonie simultanées. — <sup>2)</sup> Dont 334 km. servant à la télégraphie et la téléphonie simultanées — <sup>3)</sup> Inducteur magnéto-électrique avec batteries locales. Microphones à granules de charbon. — <sup>4)</sup> Les prix d'abonnement en vigueur sont : a) Fr. 300 (£ 12.0.0) par an pour les maisons de commerce jusqu'à la distance d'un mille et demi de la station centrale ; b) Fr. 150 (£ 6.0.0) par an pour les particuliers jusqu'à la distance d'un mille et demi de la station centrale. Pour les stations qui se trouvent à plus d'un mille et demi de la station centrale, il est perçu un supplément de fr. 37 (£ 1.10 0) pour chaque quart de mille ou fraction. — Dans 9 villes différentes se trouvent installées 9 cabines publiques, qui sont en relation directe avec la centrale de Bloemfontein par des fils servant à la télégraphie et la téléphonie simultanées. La station centrale de Bloemfontein est reliée avec celle de Kimberley par une ligne servant à la télégraphie et la téléphonie simultanées.

**Pays-Bas.** — <sup>1)</sup> Fils de cuivre dur de 2,5 et 3 mm. de diamètre. — <sup>2)</sup> Fils de cuivre dur de 3-4,5 mm. de diamètre. — <sup>3)</sup> Pour les lignes souterraines on emploie des câbles téléphoniques de 4, 7 ou de 14 conducteurs doubles avec isolation au papier et à l'air. Ces câbles sont revêtus d'une double armature de plomb et de fer galvanisé. — <sup>4)</sup> Pour les lignes sous-fluviales on emploie des câbles avec des conducteurs isolés avec de la gutta-percha. — <sup>5)</sup> Ces stations sont établies dans les bureaux télégraphiques de l'Etat. — <sup>6)</sup> Dans chaque bureau téléphonique de l'Etat il y a au moins une cabine publique. — <sup>7)</sup> Tous les postes d'abonnés (à double fil) des réseaux urbains sont en communication avec les circuits interurbains ; en outre, un nombre de 3054 personnes disposent d'un raccordement direct avec les bureaux interurbains de l'Etat. — <sup>8)</sup> La direction centrale est confondue avec celle des postes et des télégraphes. La direction des bureaux téléphoniques de l'Etat est confondue avec celle des bureaux télégraphiques. Les ingénieurs, les chefs d'équipe, les monteurs, les ouvriers et les facteurs sont communs aux deux services. — <sup>9)</sup> Dames. Les fonctionnaires et employés qui ne s'occupent pas exclusivement du téléphone sont compris dans le personnel des télégraphes. — <sup>10)</sup> Les personnes qui disposent d'un raccordement direct avec les bureaux interurbains de l'Etat dans les villes où un réseau urbain n'existe pas, peuvent parler entre elles et peuvent transmettre leurs télégrammes par téléphone. — <sup>11)</sup> Conversations simples, c'est-à-dire d'une durée de 3 minutes ou moins. Ce chiffre se décompose comme suit : 2.710.264 conversations interurbaines internes et 308.295 internationales — <sup>12)</sup> Y compris : Pour l'emploi d'un reliement direct à un bureau téléphonique fr. 165.778 ; amendes infligées au personnel fr. 42 ; retenues versées par les téléphonistes fr. 4417. — <sup>13)</sup> A savoir : Pour l'emploi d'un circuit interurbain par des particuliers fr. 13.875 ; produit de vente du guide téléphonique officiel fr. 14.500. — <sup>14)</sup> A savoir : fr. 2.078.154 de frais d'établissement et fr. 205.572 de frais d'entretien. — <sup>15)</sup> Les municipalités, les compagnies et les personnes privées ont toutes, pour l'installation et l'exploitation des réseaux urbains, une concession de l'Etat pour une surface limitée par un cercle tiré avec un rayon de 5 km. d'un centre, indiqué par le gouvernement pour chaque cas. — <sup>16)</sup> Ce nombre est partiellement taxé. — <sup>17)</sup> Dans ces chiffres ne sont pas comprises les données concernant les réseaux exploités par la „Nederlandsche Bell-Telefoon Maatschappij“ et par la „Goudsche Telephon Maatschappij“. Dans la plupart des réseaux urbains, tous les abonnés sont desservis par des fils doubles. Seulement dans 6 réseaux les postes des abonnés sont reliés en partie par fils doubles et en partie par fils simples.

**Roumanie.** — <sup>1)</sup> Les réseaux urbains sont établis dans les villes suivantes : Bucarest, Braila, Constantza, Craiova, Galatz, Iassi et Ploesti. — <sup>2)</sup> 5810 km. fil de bronze silicieux de 1,5 et 3 mm. ; 1389 km. fil d'acier de 2 mm. et 15 km. cuivre dur. Câbles téléphoniques employés pour les lignes souterraines des réseaux urbains, sont isolés au papier et à l'air sec, munis d'une gaine de plomb, de 25, 50, 150, 175 et 200 circuits doubles de 0,9 mm. de diamètre. — <sup>3)</sup> 28 circuits appartenant à l'Etat, fil d'acier de 0,2 mm., avec retour par la terre ; 3375 circuits appartenant aux départements, 1758 circuits particuliers qui sont reliés à des postes téléphoniques de l'Etat, 329 circuits privés non reliés à des postes téléphoniques publics (installations faites par des particuliers et sur leurs propriétés) et 32 circuits pour la téléphonie par divers systèmes. — <sup>4)</sup> A savoir : 1 avec la Bulgarie et 2 avec la Hongrie. — <sup>5)</sup> 3131 km. appartenant à l'Etat, 21.618 km. aux départements, 3451 km. aux particuliers, 927 km. privés et 1003 km. servant à la téléphonie par divers systèmes. — <sup>6)</sup> 6894 km. fil appartenant à l'Etat (dont 430 km. sont mis sur les poteaux télégraphiques). A savoir : 5130 km. de 1,5, 2, 3 et 4 mm. fil de bronze ; 20 km. de 2,5 mm. cuivre dur ; 450 km. de 2 mm. fil d'acier ; 655 km. de 3 et 4 mm., fil de fer ; 23.700 km. aux départements, fil d'acier de 2 mm. ; 5913 km. aux particuliers, à savoir : 5791 km. fil d'acier de 2 mm., 80 km. fil de fer de 3 mm. et 42 km. fil de bronze de 1,5 mm., 955 km. de fils privés et 2320 km. servant à la téléphonie par les divers systèmes. — <sup>7)</sup> 253 de l'Etat et 517 départementales. — <sup>8)</sup> 5120 de l'Etat, 2950 départementales, 1735 particuliers et 329 privés. — <sup>9)</sup> Dans la Direction générale des Postes et des Télégraphes, la division d'exploitation télégraphique et téléphonique est chargée de diriger l'exploitation téléphonique. En outre, le personnel afférent au service télégraphique assure aussi le service téléphonique de stations et postes téléphoniques de l'Administration gouvernementale. Dans les centrales et les postes départementales, le service est effectué par les employés des Administrations départementales (les secrétaires com-

# Statistique des communications téléphoniques, année 1908.

## Observations

munaux). — <sup>10)</sup> Y compris le nombre des télégrammes téléphonés dans les réseaux interurbains. Dans les réseaux urbains et dans les localités qui ne sont pas pourvues de bureaux télégraphiques, l'Administration autorise le service de phonogrammes; nombre total de phonogrammes: 156.897. — <sup>11)</sup> A savoir: 815.119 conversations interurbaines internes et 32.771 internationales. — <sup>12)</sup> Pour renseignements concernant les tarifs, voir *Journal télégraphique* N° 7 du 25 Juillet 1903, page 164. Les taxes des conversations interurbaines sont confondues avec celles des conversations urbaines. — <sup>13)</sup> Les services des postes, des télégraphes et des téléphones étant réunis, les dépenses exclusivement afférentes aux téléphones ne peuvent pas être indiquées.

**Russie.** — <sup>1)</sup> Y compris les lignes sous-marines. — <sup>2)</sup> Y compris les câbles sous-marins et aériens. — <sup>3)</sup> Ces données se rapportent aux communications interurbaines Varsovie-Lodz et St Pétersbourg-Moscou. — <sup>4)</sup> Le décompte statistique de la quantité annuelle des conversations téléphoniques n'a pas été établi, pour la raison que chaque abonné est tenu de payer, pour l'usage qu'il fait du réseau téléphonique urbain, une année d'avance, sans qu'il soit possible de déterminer, même approximativement, le nombre effectif des conversations qui auront lieu. — <sup>5)</sup> Il n'y a pas de renseignements sur les recettes et dépenses des réseaux exploités par des particuliers.

**Sénégal.** — <sup>1)</sup> A fil simple. — <sup>2)</sup> Fil de fer de 3 mm., fil bimétallique de  $\frac{23}{10}$  et fil bimétallique  $\frac{11}{10}$ . — <sup>3)</sup> Le service est assuré par le personnel des postes et des télégraphes. — <sup>4)</sup> Les installations sont faites aux frais des abonnés.

**Serbie.** — <sup>1)</sup> Les abonnés sont desservis exclusivement par des fils doubles (circuits métalliques). — <sup>2)</sup> Fils de bronze de 1,5 mm. de diamètre. — <sup>3)</sup> Les câbles contiennent 56, 112, 168 et 224 paires de conducteurs en fil de cuivre de 0,8 mm. de diamètre; ils sont isolés au papier et à l'air sec, munis d'une gaine de plomb et revêtus d'une armature en fil de fer. Les nouveaux câbles ne sont plus revêtus d'armature en fil de fer, mais ils sont posés dans une canalisation spéciale de tuyaux en terre cuite. — <sup>4)</sup> Fils de bronze de 4 mm. de diamètre. — <sup>5)</sup> Fils de bronze de 3 mm. de diamètre. — <sup>6)</sup> La direction est confondue avec celle des télégraphes; les directeurs et adjoints, les chefs d'équipe et les monteurs s'occupent des deux services. — <sup>7)</sup> Non compris 32.586 phonogrammes. — <sup>8)</sup> Ces recettes proviennent de transferts de postes d'abonnés, de réparations d'appareils, de modifications d'adresses, etc. — <sup>9)</sup> Recettes provenant de phonogrammes. — <sup>10)</sup> Les postes, les télégraphes et les téléphones étant réunis, les dépenses exclusivement afférentes aux téléphones ne peuvent pas être indiquées.

**Suède (année 1907).** — <sup>1)</sup> Chaque réseau comprend une ou plusieurs „stations centrales“, dont une l'est dans un sens spécial („station principale“), tandis que les autres sont des stations intermédiaires ou secondaires, relevant de la station principale. Tous les réseaux sont à double fil. (Voir III a.) — <sup>2)</sup> Non compris les circuits de réserve. On se sert, pour les circuits des abonnés, de fil de bronze de 1 mm. et, dans les campagnes, de fil de fer de 3 mm. Dans les grands réseaux urbains, les circuits d'abonnés sont réunis en câbles, passant sous les rues dans des conduites en ciment; et dans un certain nombre d'autres réseaux, on se sert, pour les circuits d'abonnés, de câbles aériens. Les câbles des rues sont des câbles isolés à papier, sous gaine de plomb, de 100, 150, 200, 250, 300 ou 500 fils doubles; les câbles aériens sont du même type et contiennent 5, 10, 25, 50 ou 100 fils doubles. Dans certains cas, où l'on ne fait pas emploi de conduites en ciment, les câbles sont posés directement dans le sol et l'on se sert, à cet effet, de câbles sous plomb armés de 100, 150, 200, 250 et 300 fils doubles. — <sup>3)</sup> Les 16 circuits à fil simple et 1660 des circuits à fil double sont des circuits suburbains, c'est-à-dire des circuits reliant soit les stations secondaires (voir l'observation 1) d'un seul et même réseau (voir I a) avec la station principale dont elles relèvent, soit ces mêmes stations secondaires entre elles, soit enfin des stations secondaires d'un réseau avec des stations analogues d'un réseau voisin. Le reste, soit 501 circuits à fil double, sont des circuits interurbains proprement dits, c'est-à-dire relient les différents réseaux les uns avec les autres. Un circuit suburbain ou interurbain ne relie pas toujours deux stations seulement, mais très souvent il sert à relier entre elles un plus grand nombre de stations, jusqu'à 5. Par l'emploi du système des circuits combinés on est parvenu à créer encore 85 circuits suburbains et 28 circuits interurbains — <sup>4)</sup> 7631 km. des lignes aériennes sont communs aux services télégraphique et téléphonique. Il en est de même de 41 km. des lignes souterraines et sous-marines. Le total des lignes communes aux deux services est donc de 7672 km. — <sup>5)</sup> Dont 484 km. à fil simple et 97.879 km. à fil double. On emploie actuellement, pour les longs circuits, du fil de cuivre de 3 ou 4,5 mm. de diamètre, et, pour les circuits courts, du fil de fer de 3 mm. Les circuits anciens sont, en partie, de fil de bronze phosphorique ou silicieux de 2, 2,5, 2,7 ou 3 mm., en partie de fil de fer de 4 ou de 5 mm. de diamètre. Les câbles des rues employés pour les circuits interurbains sont des câbles sous plomb armés, contenant des groupes de 4 conducteurs enroulés en hélice; on a des câbles de 4, 7, 14, 19 et 27 groupes de l'espèce. — <sup>6)</sup> Dont 153 stations principales et 1472 stations secondaires (voir I a). — <sup>7)</sup> Dont 1364 postes à l'usage du public, installés chez des abonnés. — <sup>8)</sup> En outre, 82 fonctionnaires et employés communs aux services télégraphique et téléphonique. — <sup>9)</sup> En outre, 198 fonctionnaires et employés communs aux services télégraphique et téléphonique. — <sup>10)</sup> Affectés indistinctement aux travaux télégraphiques et téléphoniques. — <sup>11)</sup> Dont 2081, la totalité appartenant au sexe féminin, dans les stations centrales principales, et environ 1800, appartenant pour la plus grande partie au sexe féminin, dans les stations secondaires. — <sup>12)</sup> Le total des personnes engagées au service des télégraphes et des téléphones s'élevait à environ 7316. — <sup>13)</sup> Périodes de 3 minutes. — <sup>14)</sup> La remise et le dépôt des télégrammes par la voie téléphonique sont gratuits. Toutefois, pour chaque télégramme déposé par téléphone, le chef de station a le droit de se créditer envers l'abonné en question de 5 öre (environ 7 centimes)

## Statistique des communications téléphoniques, année 1908.

## Observations

pour la mise en compte des taxes télégraphiques. Si l'abonné n'a pas déposé des arrhes pour le paiement de ces taxes, il est tenu de payer au chef de station encore 2% du montant des taxes créditées. Un abonné peut aussi, sur sa demande, obtenir une copie automatique d'un télégramme déposé par téléphone, moyennant paiement d'une taxe spéciale de 10 öre (14 centimes) par télégramme. Après transmission par téléphone, le télégramme arrivé, respectivement la copie de la minute, est porté à domicile par le facteur dans le courant de la journée. Si l'abonné habite en dehors du rayon de distribution gratuite, il peut retirer son télégramme, respectivement la copie de sa minute, à la station ou bien se les faire envoyer par poste moyennant paiement de la taxe postale. Les recettes de ce chef sont indiquées sous VII B. a (voir la note 16). — <sup>15)</sup> Les services des télégraphes et des téléphones étant réunis, les recettes diverses, se montant à fr. 198.308, ne peuvent être exactement décomposées. Pour les deux services, le total des recettes s'est monté à fr. 16.279.842. — <sup>16)</sup> Y compris, outre les taxes de conversation proprement dites, les taxes additionnelles pour l'emploi de cabines publiques (10 öre = 14 centimes); les taxes pour l'appel au téléphone, par messenger, d'une personne non abonnée (25 öre = 35 centimes); pour l'avis à transmettre à l'avance à un poste d'abonné en vue de demander une conversation *ordinaire* avec une personne nommée de la maison de l'abonné (25 öre — pour une demande pareille d'une conversation *urgente*, il n'est pas perçu de taxe —); pour les conversations urgentes contremandées (la même taxe que pour une conversation ordinaire de 1 période); pour les conversations *urgentes* établies sur des lignes exemptes de taxe pour les conversations ordinaires (15 öre = 21 centimes par période); pour les appels de nuit dans des stations de moins de 500 abonnés (25 öre); pour les raccordements de nuit, c'est-à-dire pour le droit d'un abonné d'une station sans service de nuit de disposer nuitamment d'une ligne suburbaine ou interurbaine (respectivement 50 et 75 öre = 70 et 105 centimes par nuit; 10 et 15 couronnes = 14 et 21 francs par mois; 80 et 120 couronnes = 111 et 167 francs par an). — <sup>17)</sup> La réunion des services des télégraphes et des téléphones ne permet pas d'établir les chiffres des dépenses afférentes à chacun d'eux. Les dépenses pour le personnel des deux services se sont élevées à fr. 5.781.614, dont fr. 62.525 de frais de voyage et de séjour. La valeur des constructions téléphoniques nouvelles (stations, réseaux, lignes suburbaines et interurbaines) exécutées en 1907 est de fr. 8.030.345, et celle des nouvelles lignes télégraphiques de fr. 130.500. Pour l'entretien des stations et des lignes (télégraphes et téléphones), fr. 3.318.573 ont été dépensés, dont pour l'entretien des lignes téléphoniques (interurbaines et suburbaines) fr. 663.656, pour l'entretien des stations (télégraphiques et téléphoniques) et des réseaux téléphoniques fr. 2.405.003, et pour l'entretien des lignes télégraphiques fr. 249.914. Pour l'amortissement des emprunts, il a été payé fr. 3.697.400, et pour les intérêts fr. 574.017. La totalité des dépenses pour les deux services s'est élevée à fr. 16.140.684, somme dans laquelle entre toutefois une *réserve* de fr. 847.383 pour construction et élargissement des locaux de service. La totalité des recettes s'est élevée à fr. 16.279.842. — <sup>18)</sup> Deux de ces réseaux, savoir ceux de la *Stockholms Allmänna Telefon-Aktiebolag* (Société générale anonyme des téléphones de Stockholm) et de la *Stockholms Bell Telefon-Aktiebolag* (Société anonyme des téléphones Bell de Stockholm), sont à deux fils; le troisième, situé à la campagne, est à fil simple. — <sup>19)</sup> A fil simple, dont 3 dans des villes. — <sup>20)</sup> Les données manquent en général à ce sujet.

**Suède (année 1908).** — <sup>1)</sup> Chaque réseau comprend une ou plusieurs „stations centrales“, dont une l'est dans un sens spécial („station principale“), tandis que les autres sont des stations intermédiaires ou secondaires, relevant de la station principale. Tous les réseaux sont à double fil. (Voir III a.) — <sup>2)</sup> Non compris les circuits de réserve. On se sert, pour les circuits des abonnés, de fil de bronze de 1 mm. et, dans les campagnes, de fil de fer de 3 mm. Dans les grands réseaux urbains, les circuits d'abonnés sont réunis en câbles, passant sous les rues dans des conduites en ciment; et dans un certain nombre d'autres réseaux, on se sert, pour les circuits d'abonnés, de câbles aériens. Les câbles des rues sont des câbles isolés à papier, sous gaine de plomb, de 100, 150, 200, 250, 300 ou 500 fils doubles; les câbles aériens sont du même type et contiennent 5, 10, 25, 50 ou 100 fils doubles. Dans certains cas, où l'on ne fait pas emploi de conduites en ciment, les câbles sont posés directement dans le sol, et l'on se sert à cet effet de câbles sous plomb armés, de 100, 150, 200, 250 et 300 fils doubles. — <sup>3)</sup> Les 14 circuits à fil simple et 1860 des circuits à fil double sont des circuits suburbains, c'est-à-dire des circuits reliant soit les stations secondaires (voir l'observation 1) d'un seul et même réseau (voir I a) avec la station principale dont elles relèvent, soit ces mêmes stations secondaires entre elles, soit enfin des stations secondaires d'un réseau avec des stations analogues d'un réseau voisin. Le reste, soit 549 circuits à fil double, sont des circuits interurbains proprement dits, c'est-à-dire relient les différents réseaux les uns avec les autres. Un circuit suburbain ou interurbain ne relie pas toujours deux stations seulement, mais très souvent il sert à relier entre elles un plus grand nombre de stations, jusqu'à 5. Par l'emploi du système des circuits combinés on est parvenu à créer encore 85 circuits suburbains et 26 circuits interurbains. — <sup>4)</sup> 7860 km. des lignes aériennes sont communs aux services télégraphique et téléphonique. Il en est de même de 22 km. des lignes souterraines et 25 km. des lignes sous-marines. Le total des lignes communes aux deux services est donc de 7907 km. — <sup>5)</sup> Dont 328 km. à fil simple et 109.867 km. à fil double. On emploie actuellement, pour les longs circuits, du fil de cuivre de 3 ou 4,5 mm. de diamètre, et pour les circuits courts, du fil de fer de 3 mm. Les circuits anciens sont, en partie, de fil de bronze phosphorique ou silicieux de 2, 2,5, 2,7 ou 3 mm., en partie de fil de fer de 4 ou de 5 mm. de diamètre. Les câbles des rues employés pour les circuits interurbains sont des câbles sous plomb armés, contenant des groupes de 4 conducteurs enroulés en hélice; on a des câbles de 4, 7, 14, 19 et 27 groupes de l'espèce. — <sup>6)</sup> Dont 153 stations principales et 1570 stations secondaires (voir I a). — <sup>7)</sup> Parmi ces stations, il y en a 630 qui, selon la manière de procéder suivie dans les statistiques précédentes, auraient dû être rangées parmi les postes d'abonnés mis à la disposition du public (voir III c et l'observation 8). — <sup>8)</sup> Dont 1075 postes à l'usage du public, installés chez des abonnés

## Statistique des communications téléphoniques, année 1908.

## Observations

(voir l'observation 7). — <sup>9)</sup> Communs aux services télégraphique et téléphonique. Le personnel de l'Atelier, qui a fait partie jusqu'ici de la Direction centrale, en a été détaché à partir de l'année 1908 et n'entre, par conséquent, pas dans le chiffre indiqué. Ce personnel s'élevait, à la fin de l'année 1908, à 6 personnes (voir les observations 11 et 12). — <sup>10)</sup> En outre, 207 fonctionnaires et employés communs aux services télégraphique et téléphonique. — <sup>11)</sup> Communs aux travaux des télégraphes et des téléphones. Dont 4 contre-maitres de l'Atelier. — <sup>12)</sup> Communs aux travaux des télégraphes et des téléphones. Dont 600 à 700 ouvriers-chefs et ouvriers de l'Atelier. — <sup>13)</sup> Dont 2117, la totalité appartenant au sexe féminin, dans les stations centrales principales, et environ 1800, appartenant pour la plus grande partie au sexe féminin, dans les stations secondaires. — <sup>14)</sup> Le total des personnes engagées dans le service des télégraphes et des téléphones s'élevait à environ 7755. — <sup>15)</sup> Périodes de 3 minutes. — <sup>16)</sup> La remise et le dépôt des télégrammes par la voie téléphonique sont gratuits. Toutefois, pour chaque télégramme déposé par téléphone, le chef de station a le droit de se créditer envers l'abonné en question de 5 öre (environ 7 centimes) pour la mise en compte des taxes télégraphiques. Si l'abonné n'a pas déposé des arrhes pour le paiement de ces taxes, il est tenu de payer au chef de station encore 2 % du montant des taxes créditées. Un abonné peut aussi, sur sa demande, obtenir une copie automatique d'un télégramme déposé par téléphone, moyennant paiement d'une taxe spéciale de 10 öre (14 centimes) par télégramme. Après transmission par téléphone, le télégramme arrivé, respectivement la copie de la minute, est porté à domicile par le facteur dans le courant de la journée. Si l'abonné habite en dehors du rayon de distribution gratuite, il peut retirer son télégramme, respectivement la copie de sa minute, à la station ou bien se les faire envoyer par poste moyennant paiement de la taxe postale. Les recettes de ce chef sont indiquées sous VII B. a (voir la note 18). — <sup>17)</sup> Les services des télégraphes et des téléphones étant réunis, les recettes diverses, se montant à fr. 148.350, ne peuvent être exactement décomposées. Pour les deux services, le total des recettes s'est monté à fr. 17.452.556. — <sup>18)</sup> Y compris, outre les taxes de conversation proprement dites, les taxes additionnelles pour l'emploi des cabines publiques (10 öre = 14 centimes); les taxes pour l'appel au téléphone, par messenger, d'une personne non abonnée (25 öre = 35 centimes); pour l'avis à transmettre à l'avance à un poste d'abonné en vue de demander une conversation *ordinaire* avec une personne nommée de la maison de l'abonné (25 öre — pour une demande pareille d'une conversation *urgente*, il n'est pas perçu de taxe —); pour les conversations urgentes contremandées (la même taxe que pour une conversation ordinaire de 1 période); pour les conversations *urgentes* établies sur des lignes exemptes de taxe pour les conversations ordinaires (15 öre = 21 centimes par période); pour les appels de nuit dans des stations de moins de 500 abonnés (25 öre); pour les raccordements de nuit, c'est-à-dire pour le droit d'un abonné d'une station sans service de nuit de disposer nuitamment d'une ligne suburbaine ou interurbaine (respectivement 50 et 75 öre = 70 et 105 centimes par nuit; 10 et 15 couronnes = 14 et 21 francs par mois; 80 et 120 couronnes = 111 et 167 francs par an). — <sup>19)</sup> La réunion des services des télégraphes et des téléphones ne permet pas d'établir les chiffres des dépenses afférentes à chacun d'eux. Les dépenses pour le personnel des deux services se sont élevées à fr. 7.682 003, dont fr. 65.739 de frais de voyage et de séjour. La valeur des constructions téléphoniques nouvelles (stations, réseaux, lignes suburbaines et interurbaines) exécutées en 1908 est de fr. 7.577 994, et celle des nouvelles lignes télégraphiques de fr. 53.517. Pour l'entretien des stations et des lignes (télégraphes et téléphones), fr. 3.767.793 ont été dépensés, dont pour l'entretien des lignes téléphoniques (interurbaines et suburbaines) fr. 888.411, pour l'entretien des stations (télégraphiques et téléphoniques) et des réseaux téléphoniques fr. 2.618.497, et pour l'entretien des lignes télégraphiques fr. 260.885. Pour l'amortissement des emprunts, il a été payé fr. 2.406.090, et pour les intérêts fr. 885 948. La totalité des dépenses pour les deux services s'est élevée à fr. 17.313.218, somme dans laquelle entre toutefois une *réserve* de fr. 417.000 pour construction et élargissement des locaux de service. La totalité des recettes s'est élevée à fr. 17.452.556. — <sup>20)</sup> L'un de ces réseaux, savoir celui de *Aktiebolaget Stockholmstelefon* (Société anonyme des téléphones de Stockholm) est à deux fils, l'autre, situé à la campagne, est à fil simple. — <sup>21)</sup> A fil simple, dont deux dans des villes. — <sup>22)</sup> Les données manquent en général à ce sujet.

**Suisse.** — <sup>1)</sup> A la fin de 1908, il y avait 15,036 abonnés reliés par des lignes à simple fil, 45,071 abonnés reliés par des lignes à double fil et 249 abonnés reliés par des lignes avec fil de retour commun, non compris les abonnements indépendants. — <sup>2)</sup> Y compris 3007 km. de lignes aériennes et 364 km. de lignes souterraines qui portent des fils des réseaux télégraphiques et téléphoniques. — <sup>3)</sup> Fil de bronze de 1,5, 2 et 3 mm. — <sup>4)</sup> Lignes urbaines: Câbles à isolation de papier, sous plomb, de 10, 20, 40, 60, 80, 100, 120, 140, 160, 180 et 200 conducteurs doubles. Diamètre 0,8 mm. Lignes interurbaines: Câbles à isolation de papier, sous plomb, de 7, 14 et 28 conducteurs doubles. Diamètre: 1,8 mm. Dans les centres des grands réseaux, ces câbles sont introduits en partie dans des tuyaux en fonte; mais la plus grande partie des câbles sont posés dans des fers zorés. Les câbles destinés à être introduits dans des tuyaux sont munis d'une armature de fil de fer plat. — <sup>5)</sup> Fils de bronze de 2, 3 et 4 mm. — <sup>6)</sup> La plupart sont des fils aériens (bronze de 3, 4 et 5 mm.), en petite partie fils souterrains (cuivre de 1,8 mm.) et fils sous-marins (cuivre de 7 × 0,57 mm.). — <sup>7)</sup> La longueur des lignes interurbaines est comprise dans les chiffres indiqués sous rubrique I, b (réseaux urbains). — <sup>8)</sup> Le chiffre total représente une longueur de fils (les lacets comptés à double) de 48.818 km. — <sup>9)</sup> Dont 348 stations centrales intermédiaires. — <sup>10)</sup> Y compris 920 stations communales, mais non compris un certain nombre de stations d'abonnés autorisées au service public. — <sup>11)</sup> La direction centrale des téléphones est confondue avec celle des télégraphes. — <sup>12)</sup> En outre, 46 fonctionnaires du télégraphe surveillant aussi le service téléphonique. — <sup>13)</sup> Du total de 823 ouvriers (chefs d'équipe, monteurs et ouvriers de lignes), 349 sont employés à titre définitif avec un traitement annuel de fr. 1460 à 2700. Les autres ouvriers sont payés à raison

## Statistique des communications téléphoniques, année 1908.

## Observations

de fr. 4 à fr. 7 par jour. — <sup>14)</sup> Non compris 685 téléphonistes qui exercent encore une autre profession et 257 téléphonistes de réserve. — <sup>15)</sup> Y compris 205.730 conversations internationales partantes. — <sup>16)</sup> Pour renseignements concernant les tarifs, voir *Tarifs téléphoniques*, édition 1905, pages 305 à 332. — <sup>17)</sup> Les recettes (surtaxes) pour les télégrammes téléphonés et pour les phonogrammes (fr. 41.758) sont contenues dans le produit des télégrammes. — <sup>18)</sup> Y compris l'augmentation de l'inventaire de fr. 1.724.958. — <sup>19)</sup> Y compris fr. 293.182 pour conversations internationales. — <sup>20)</sup> Dont fr. 4.686.283 en 1908. — <sup>21)</sup> Y compris fr. 949.697 d'intérêts du compte de construction et de l'inventaire, ainsi que fr. 2.422.483 (15 %) pour amortissement ordinaire et fr. 853.190 (solde actif de l'année 1908) pour amortissement extraordinaire du compte de construction.

**Tunisie.** — <sup>1)</sup> Dont 3 à fil simple. — <sup>2)</sup> Fils de bronze de  $11/10$  et  $15/10$  mm. — <sup>3)</sup> Fils de cuivre de 2, 2,5 et 3 mm. et fils de fer de 3 et 4 mm. — <sup>4)</sup> Les circuits téléphoniques sont posés sur les mêmes appuis que les lignes télégraphiques. — <sup>5)</sup> Le service téléphonique étant réuni à celui des postes et télégraphes, il n'est pas possible de fournir ces renseignements. — <sup>6)</sup> Les abonnements sont de deux sortes : *a)* à forfait, fr. 200 ou fr. 150 par an suivant l'importance des villes; *b)* à conversations taxées, fr. 40 par an. Les organes essentiels des postes et les lignes reliant ces postes au bureau central dans un rayon de mille mètres sont établis et entretenus moyennant une contribution forfaitaire de fr. 150 payable en trois annuités décroissantes. Au delà du rayon de mille mètres, la construction de la ligne donne lieu au paiement d'une taxe supplémentaire. Taxe des conversations par unité de durée de 3 minutes : *a)* 10 centimes par conversation locale; *b)* 25 centimes pour les conversations vicinales; *c)* 40 centimes pour les conversations régionales; *d)* la taxe interrégionale est de 50 centimes jusqu'à 150 km. et s'accroît de 25 centimes par 75 km. ou fraction.

